

**GRUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUE « PROGRAMMATION - ARCHITECTURE INSERTION » — Séance du 15/11/2006**

Présidence

Monsieur Jean-Pierre Caffet

Adjoint au Maire de Paris chargé de l'architecture et de l'urbanisme

Participants

Monsieur Jean-François LEGARET

Maire du 1^{er} arrondissement

Monsieur Alain LE GARREC

Conseiller de Paris

Monsieur Thierry LE ROY

Garant de la Concertation

RATP

Monsieur Lorenzo SANCHO DE COULHAC

Monsieur Denis MASURE

Pavillon de l'Arsenal

Mme Dominique ALBA

Agence SEURA

Monsieur Jean-Marc FRITZ

Monsieur Franck RIGAUD

LIGHT CIBLES

Monsieur Emmanuel CLAIR

COTEBA

Monsieur Jean-Baptiste REY

FORUM DES IMAGES

Monsieur Glenn HANDLEY

Centre commercial des Halles

Monsieur Stéphane ROMBAUTS

Conseil de quartier des Halles

Madame Dominique GOY-BLANQUET

Conseil de quartier « Montorgueil St Denis »

Monsieur Patrick VUITTON

Conseil de quartier « St Germain l'Auxerrois »

Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

Amicale des Locataires du 118 rue Rambuteau

Monsieur Bernard BLOT

FCPE 1234 / Association « Glob Halle »

Monsieur Régis CLERGUE-DUVAL

Association « Accomplir »

Monsieur Gilles POURBAIX

Association « ChanDanse des sourds »

Monsieur Thomas HILLYARD

Association de défense des riverains Châtelet-les Halles

Monsieur Jacques CHAVONNET

Association « Paris les Halles »

Monsieur Gilles BEAUVAIS

Collectif Beaubourg les Halles

Monsieur Alexandre MAHFOUZ

Atelier des Halles

Monsieur Arnaud VIGNON

EPPUR

Monsieur Pierre DI MEGLIO

Association « Vivre le Marais »

Madame Isabelle THOMAS LE DORE

Association « les Bachiques Bouzouks »

Madame Élisabeth BOURGUINAT

Paroisse Saint-Eustache

Monsieur Luc FORESTIER

Union Départementale 75 – Syndicat CFE-CGC

Monsieur Paul GROS

Institut d'Urbanisme de Paris

Madame Camille GARDESSE

Cabinet du Maire de Paris

M. Didier BAILLY

Cabinet de Yves CONTASSOT

Madame Sylvie LAURENT-BEGIN

Cabinet du Maire du 1er arrondissement

Monsieur Benoît BOUANCHAUD

Cabinet de J.-P. Caffet

Monsieur Renaud PAQUE

Ville de Paris/DPA
Monsieur Bernard FRANJOU

Ville de Paris/Direction de l'urbanisme
Madame Catherine BARBÉ
Madame Veronique FRADON
Monsieur François BODET

M. JEAN-PIERRE CAFFET, ADJOINT AU MAIRE DE PARIS CHARGÉ DE L'URBANISME ET L'ARCHITECTURE :

[..]

Nous reviendrons sur ces thématiques dans la séance finale début janvier. Nous essaierons de terminer nos travaux vers 20 H ou 20 H 30, et je demanderai à chacun d'entre vous d'être relativement concis. Nous le serons également dans les réponses apportées, afin que nous puissions terminer à une heure convenable.

Pour cette séance, vous avez une fiche récapitulative, l'AAPC et tardivement je le reconnais, le power point qui vous sera présenté ce soir par l'équipe Seura, en l'occurrence M. FRITZ.

Je vous propose que Mme Catherine BARBÉ fasse une présentation rapide de l'AAPC et nous écouterons les éventuels commentaires sur ce document. Vous aurez tous constaté son caractère particulièrement général, car ce n'est pas le cahier des charges.

Il faut mentionner un certain nombre de formalités et de procédures dans cet AAPC ; ce que nous avons fait.

Ensuite, nous passerons à l'exposé de M. FRITZ et nous engagerons le débat général sur cette thématique.

Avez-vous des remarques préliminaires ? (Non).

MME CATHERINE BARBÉ, DIRECTRICE DE L'URBANISME MAIRIE DE PARIS :

Vous avez effectivement reçu l'annonce publiée au bulletin officiel BOAMP d'annonces publiques pour l'avis d'appel de candidatures. C'est un texte formel dans sa normalisation, il faut chercher les informations au milieu d'une structure parfois très absconse. C'est l'objet du commentaire qui vous a été fait dans la note envoyée il y a trois jours.

Que peut-on dire de l'AAPC ?

Au début, nous avons essayé de caractériser l'opération, le programme de l'opération, son champ d'application. Des éléments ont été discutés au cours de notre précédente réunion du mois d'octobre, notamment l'emprise de 2 ha, la partie superstructure, le fait que le volume du concours était non seulement le volume de superstructure mais également l'ensemble défini jusqu'à la Place Basse et dans les espaces immédiatement adjacents, donc dans le cratère en quelque sorte.

On a mentionné un point discuté entre nous au cours de la réunion de programmation : le programme à construire (surface utile totale de 11 à 15 000 m²). C'est la description de l'opération qu'on retrouve pour des raisons de nomenclature dans la troisième page du document, de manière plus explicite ; là aussi sur des points qui, me semble-t-il, avaient fait l'objet de discussion au cours des deux réunions que je citais du mois d'octobre.

On mentionne un programme d'équipements publics comportant notamment un conservatoire de musique, où l'on a été beaucoup moins exhaustif que dans nos discussions sur la programmation. On a mentionné également l'impératif d'éclairage naturel, de performances environnementales.

On a également, en termes très synthétiques, évoqué l'exigence de coordination des travaux et de respect des contraintes d'exploitation, tant des équipements publics que des commerces, et des transports en commun.

Pour le reste, figure un certain nombre de rappels des objectifs du réaménagement du site, mais cela fait l'objet de nos débats depuis longtemps.

Il y a par ailleurs des éléments de calendrier et des éléments factuels sur le concours que je vais commenter, car on ne l'avait pas trop évoqué jusqu'à présent, même si cela fait partie du champ de notre concertation.

Page 1, la durée d'exécution est de 80 mois, soit 7 ans à partir de la notification du marché, et on a pris la date au plus tard, à savoir jusqu'à l'achèvement des travaux (la mission de l'architecte y compris la surveillance du chantier), tenant compte des aléas éventuels ; selon les conseils de nos collègues de la Direction de l'Architecture qui lancent plusieurs dizaines de concours chaque année, ou en tout cas beaucoup de concours depuis le début de la mandature. On a essayé d'intégrer toutes sortes de conseils pratiques qui peuvent parfois paraître prudents quand on essaie de les décrypter.

De la même page 2 : à qui s'adresse-t-on ? On a ciblé des architectes, mais en demandant que ces candidats aient une expérience en matière d'ouvrages complexes, présentant des problématiques urbaines, constructives, environnementales et fonctionnelles complexes. On ne veut pas des débutants, mais des gens qui sachent construire compte tenu des contraintes du site, qui avaient été évoquées dans l'exposé de Jean-Marc FRITZ au cours de notre précédente réunion, et qui puissent faire face à une programmation complexe et des exigences environnementales complexes.

C'est pourquoi non seulement on exige cette expérience, et on demande de la prouver à la fois par une liste de références et par un panneau A0 qui leur permet de se présenter sous forme d'un seul tableau, avec des références récentes qui sont censées nous convaincre à la seule vue de ce panneau.

Pour faire simple, nous imaginons avoir des dizaines de candidats et qu'il faudra donc proposer au jury un choix ou plus exactement une présentation facile pour qu'il puisse choisir entre 7 et 10 candidats, car c'est aussi une spécification de l'appel d'offres de façon simple.

La présentation sous forme de panneau est une manière relativement pratique de pouvoir atteindre cet objectif.

Nous avons déjà parlé des dates. Les candidats qui souhaitent concourir doivent remettre leur dossier de candidature avec ces références le 18 décembre au plus tard, afin que le jury puisse se réunir le 18 janvier pour retenir parmi ces candidats les 7 à 10 auxquels on remettra le cahier des charges le 22 janvier environ d'après les textes pour qu'ils travaillent.

On leur a laissé beaucoup de temps pour travailler. On avait déjà décrit le scénario dans la fiche de résumé qui vous a été remise le 12 octobre ou envoyée légèrement avant.

Ils disposent de plus de trois mois pour travailler, et c'est un délai plutôt confortable dans ce genre de situation. C'est le choix qui a été fait pour avoir des prestations de bonne qualité, d'autant plus que les exigences sont importantes. Nos collègues de la Direction de l'Architecture nous ont affirmé qu'on était particulièrement exigeant, puisqu'on leur demande de nous rendre 10 panneaux A0 avec des prestations détaillées, thème par thème, pour pouvoir juger au mieux non seulement de l'insertion urbaine, de l'élévation, de la hauteur, du rapport au jardin, des plantes mais également des questions environnementales qui sont l'un des enjeux forts de la consultation.

Sur les critères de choix qu'il faut mentionner dans ce type d'appel public de candidature, le critère principal est certes la meilleure réponse au programme urbain et technique, pour 70 % des points, et pour 30 % c'est la pertinence de la réponse au regard des objectifs environnementaux qui serait jugée. Ce critère important doit être représenté de manière lisible sur les panneaux.

Le dossier à remettre par le candidat début mai se limitera pas à 10 panneaux, mais également à un dossier écrit (notes, notices environnementales...), ce que l'on exige habituellement dans ce genre de situation, un peu plus exceptionnel une maquette à l'échelle du 200^e (ce qui est déjà important) et un film vidéo car cela se fait de plus en plus dans les grandes consultations françaises ou étrangères pour pouvoir mieux se rendre compte de manière cinématique de la vision que pourrait avoir un utilisateur de ce bâtiment en se promenant soit à l'intérieur, soit autour.

Ce sont les caractéristiques de cet avis public de candidature. Il est paru également au « Moniteur » vendredi dernier, référence des architectes français pour connaître les commandes publiques passées, sur le site des communautés européennes début novembre ainsi que sur le site du BOAMP.

Dans ce domaine, le bouche à oreille va aussi jouer un rôle très important pour susciter des candidatures. Je me tourne vers vous au même titre que vers tous nos collègues qui travaillent sur ces questions. N'hésitez pas à faire savoir que c'est paru dans « Le Moniteur » de vendredi dernier. C'est une référence classique en la matière. Pour l'information des candidats, on a également ouvert un site Internet, dont l'adresse est donnée dans l'annonce.

On a essayé de bâtir un site Internet le plus sobre possible, avec des documents exclusivement présentés en concertation. L'idée consistait à présenter visuellement les choses, d'abord pour s'adresser à des gens qui travaillent plutôt sur du visuel, de faire une sorte de résumé du contexte des enjeux, de l'environnement et en particulier des autres composantes du projet à ce stade, et de pouvoir donner une matière permettant aux gens de se positionner ou de voir s'ils se sentent réellement à la hauteur de l'enjeu et de l'exigence.

Bien évidemment, ce n'est qu'une indication et que des images. L'important sera le cahier des charges qui sera remis aux candidats sélectionnés par le jury le 18 janvier.

M. JEAN-PIERRE CAFFET, ADJOINT AU MAIRE DE PARIS CHARGÉ DE L'URBANISME ET L'ARCHITECTURE :

Y a-t-il des observations sur l'AAPC ? (Non). Je propose de passer la parole à M. FRITZ pour entrer dans le vif du sujet.

M. JEAN-MARC FRITZ, CABINET SEURA (PRÉSENTATION D'UN DIAPORAMA) :

Je vous propose de reprendre la discussion entamée au précédent groupe de travail thématique sur le cahier des charges du concours. La contrainte et l'objectif consistent à y ajouter un sujet concernant la Place Basse et le Carreau sur les évolutions possibles de cet espace.

Deux thèmes principaux : contraintes et orientations liées au site, au PLU, au projet urbain ; les évolutions possibles de la Place Basse.

En annexe, on a rajouté quelques images. Ce sont des références architecturales qui traitent de thèmes similaires, bien qu'aucune ne pourrait prétendre à représenter cet édifice sur ce site.

CONTRAINTES ET ORIENTATIONS LIÉES AU SITE, AU PLU ET PROJET URBAIN.

Elles ont été séparées en deux entités, ce qui concerne l'enveloppe du projet (et on parle principalement ce soir d'architecture, d'insertion, d'urbanisme mais pas des programmes) et le volume intérieur du projet. C'est un grand espace public à l'intérieur de ce projet.

L'implantation sur rue est donnée par le PLU, qui définit les trois alignements sur les rue Rambuteau, Lescot et Berger. Il n'impose pas d'implantation à l'alignement. Côté Ouest, l'emprise est dévolue au jardin qui fait 4,3 ha et qui est inscrite au PLU.

De ce fait, il détermine la limite sur le 4^{ème} côté (côté Ouest) de cette emprise. Nous avons 4 limites qui donnent une emprise maximum de construction. Cela ne veut pas dire que la construction aura cette forme, dans la mesure où des retraits sont possibles sur les 4 côtés, on peut très bien avoir des concepteurs qui fassent des formes courbes ou en retrait. On peut très bien concevoir qu'il y ait une multiplicité de volumes.

Rien n'empêche d'avoir plusieurs entités différentes qui se positionnent selon les règles définies au PLU.

Vous connaissez la hauteur définie au PLU. Comme on est dans les quartiers centraux, elle est de 25 m. Pour mémoire, les bâtiments aux alentours font entre 20 et 25 m avec des petites pointes à 26,4 m sur la rue Berger.

Les gabarits sur rue (profil avec une partie verticale, des parties en biais, des retraits) définis au PLU dépendent de la distance qui sépare l'édifice avec la façade qui lui fait face.

Plus cette distance est importante, plus le bâtiment peut monter vite et jusqu'au plafond ; plus elle est faible, plus on a des éléments bas sur la bande des 20 m en rive de cette rue. Cela ne signifie pas que l'on aura des bâtiments qui auront cette forme, mais c'est l'emprise maximum définie au PLU pour construire. C'est une enveloppe.

Nous n'avons jamais caché qu'on est plutôt pour une hauteur réduite de l'émergence, afin que celle-ci reste à la hauteur des grands arbres du jardin.

Nous avons une autre raison pour souhaiter une hauteur réduite de l'émergence. En fait, on a considéré le site central jusqu'à la rue Lescot. Pour que ce site apparaisse dans son entièreté, il vaut mieux que le carreau apparaisse comme un édifice singulier, et donc n'apparaisse pas comme un îlot qui remplirait complètement le fond du site, et qui raccourcirait l'ensemble de l'espace. C'est ce qui nous motive dans cette proposition.

HAUTEUR ET EXPRESSION ARCHITECTURALE :

Y a-t-il antinomie entre ces concepts ? Pour nous, ce sont des concepts distincts, donc faible hauteur ou grande hauteur, il n'y a pas de raison qu'il y ait un impact sur l'expression architecturale. On sait que certains bâtiments hauts n'ont aucun intérêt et vice-versa.

Par contre, il est important à nos yeux de laisser aux concurrents des marges de liberté et donc de faire en sorte que d'un volume relativement réduit à la base, ils puissent avoir un certain nombre d'émergences, d'interprétations, de libertés pour faire en sorte qu'une architecture riche émerge de cette compétition.

VOLUME INTÉRIEUR DU PROJET :

Dans l'AAPC, nous avons étendu l'emprise d'intervention des concurrents. Pourquoi l'avons-nous fait ? Cet édifice aura deux images publiques, une première vis-à-vis des rues de la ville et du jardin, à savoir la prévention externe de ce volume ; et la deuxième concerne le volume intérieur. En dehors des surfaces remplies par les programmes décidés, il y a un vaste espace public. Au fond de la place basse, on a environ 40 m par 40 m, peut-être un peu plus à certains endroits.

Cette place basse est située à -14 m par rapport au niveau du sol. Les concurrents ont la possibilité de chaque côté de monter de 12 à 15 m, selon leur inspiration. En fait, on aura un volume de 40 x 40, qui pourra pratiquement être monté à 30 mètres. C'est un volume extrêmement généreux et spectaculaire, dont la réussite architecturale est primordiale.

Que faut-il pour qu'un volume de cette nature soit une véritable réussite ?

A notre avis, il faut de la cohérence.

(Brouhaha dans la salle, et discussion autour de la présentation et de la diffusion des documents).

Ce somptueux volume intérieur doit être une réussite au même titre que l'image extérieure de cet édifice. On a considéré que pour réussir un tel volume, il ne fallait pas essayer de le faire pour la moitié inférieure par une équipe, et pour la moitié supérieure par une autre. On a considéré qu'on gagnerait en qualité si une seule équipe construisait l'ensemble des volumes. C'est pourquoi il nous a semblé plus judicieux de mettre l'ensemble de ce volume au concours.

PRISE EN COMPTE D'UN CERTAIN NOMBRE D'OBJECTIFS QUI PROVIENNENT DU PROJET URBAIN

Ce projet urbain a déjà une certaine ancienneté. Un certain nombre d'éléments fondamentaux, de principes fondateurs de ce projet, ont d'ailleurs été approuvés par la ville et validés depuis un certain temps. Ils concernent principalement les continuités urbaines, que ce soit les continuités sur les rues périphériques comme la rue Berger, la rue Rambuteau, le passage sur la place Marguerite de Navarre, l'axe nord-sud avec la rue du Pont Neuf, et également cette promenade centrale qui parcourt le site entre la Bourse de Commerce et le boulevard de Sébastopol, qui enjambe la Place Basse.

On a quelques contraintes à prendre en compte dans ce volume intérieur du fait de ce projet urbain, qui sont principalement des continuités horizontales et verticales. Cette continuité horizontale correspond au passage du Cours. La continuité verticale est en fait la mise en communication des espaces de surface avec les volumes souterrains. Je vous rappelle que cette relation existe actuellement : l'escalier de marbre.

Il existe des contraintes qui ne sont pas des contraintes de projets urbains. Celles-ci sont liées à l'existant, il s'agit du maintien des trois accès au niveau souterrain. Ils seront vraisemblablement reformatés et nous en parlerons la semaine prochaine. Ils complètent les liaisons verticales et horizontales à prendre en compte dans le volume du Carreau.

Ensuite, un autre objectif, primordial à nos yeux, dans le cadre du projet urbain : avoir un éclairage naturel abondant et maîtrisé.

Cet éclairage naturel se trouve principalement sur les espaces qui descendent dans les niveaux inférieurs et sur le passage du Cours.

Au cas où nous aurions une couverture vitrée, on a ajouté une contrainte : le filtrage de cette lumière solaire pour obtenir le meilleur confort en toutes saisons.

Un rappel est fait entre éclairage naturel et éclairage artificiel, espace couvert et espace découvert. On a l'éclairage naturel de la Place Basse et du Cours.

Un autre objectif assez important pour nous : la relation entre le jardin et le Carreau doit être très forte, aussi bien du point de vue du passage, de la communication, de la vision, du fonctionnement afin que le jardin soit perçu comme étant beaucoup plus proche des niveaux souterrains.

On a développé le schéma présenté la dernière fois, schéma synthétique des contraintes et on y a rajouté le volume inférieur, qui fait partie du concours. N'y voyez pas une orientation ni architecturale, ni fonctionnelle. C'est simplement faire un test de hauteur, un test de positionnement des choses.

Une petite synthèse des contraintes et objectifs du cahier des charges du concours du Carreau. On a les contraintes liées au PLU qui tiennent à l'implantation, la volumétrie, aux règles urbaines diverses ; des contraintes liées au site (liaisons verticales existantes, parcours d'évacuation, contraintes de fonctionnement, contraintes techniques..) ; des objectifs liés au projet urbain concernant l'organisation générale du site des Halles, la continuité de l'espace public, chose extrêmement importante pour nous ; la mise en relation du monde souterrain avec la surface ; la lumière naturelle ; la relation avec le jardin, et plus généralement l'expression de la gare souterraine et de la porte d'entrée majeure au centre de Paris.

On a également des objectifs environnementaux et de développement durable, dont vous avez pu apprécier le poids et le détail la dernière fois.

Un deuxième point important : les évolutions possibles de la Place Basse. Afin de réaliser un espace central généreux, cœur du forum et lieu de rencontre entre la surface et le monde souterrain, les concurrents auront la possibilité de remplacer les actuelles verrières par une toiture transparente et de changer la nature même de l'espace de la Place Basse.

Sur ce point, un commentaire est nécessaire. Nous nous trouvons plus souvent en situation de compétiteur qu'en situation de rédacteur du cahier des charges. On fait environ 4 à 6 concours par an. Donc, on peut apprécier la qualité des cahiers des charges qui tient à la précision des contraintes, à la justesse des objectifs, mais aussi au fait qu'un certain nombre de libertés doivent être laissées aux concepteurs. On doit les orienter et ne pas leur imposer de solution formelle trop dirigiste.

On aborde cette question de l'évolution de la Place Basse, plutôt en termes de potentiels. Il existe deux familles de solutions, soit garder une place à l'air libre complètement avec des verrières verticales qui peuvent être celles de Vasconi ou d'autres qui pourraient les remplacer, soit on crée un espace d'une nature assez différente. De toute façon, on laissera les concurrents se positionner sur ce genre d'options.

Si on a un compétiteur extrêmement talentueux qui arrive avec une place basse complètement découverte et une sorte de patio formidable : pourquoi pas.

Si on arrive avec des compétiteurs qui au contraire donnent des choses extrêmement intéressantes avec une place couverte et une toiture transparente : c'est aussi intéressant.

L'idée est de laisser des potentialités assez importantes.

Par contre, c'est à nous, même si la ville est l'organisateur de ce concours, à vérifier d'abord la viabilité des différentes familles de solutions et de regarder à l'avance les incidences et les conséquences de ces choix faits par les concurrents sur l'organisation générale des forums.

C'est pourquoi nous proposons de confronter deux situations, d'une part les caractéristiques actuelles de la place basse et de ses verrières ; et d'autre part les propriétés d'une nouvelle configuration avec une toiture transparente.

C'est la place basse actuelle, que vous reconnaissez avec ses verrières courbes et son podium (niveau un peu surélevé à +60 et +105). D'ailleurs, il n'est pas accessible aux personnes handicapées.

Une autre particularité est d'avoir une vraie limite pratiquement infranchissable entre le jardin et cet espace, car il faut faire un détour assez important. Une autre configuration aurait ses avantages, les verrières verticales seraient remplacées par une couverture transparente. Le cours enjambe cette place basse, et on aurait une liaison verticale qui permettrait de mettre en relation le monde souterrain avec le jardin d'une part et les rues de la ville d'autre part.

C'est une comparaison rapide des deux familles de solutions qui pourront être développées par les concurrents.

Nous avons analysé quatre points :

1. La question de la vision à travers ces verrières depuis l'intérieur ou l'extérieur.
2. La nature de l'espace : s'agit-il d'une façade sur un patio ou s'agit-il d'une place couverte ?
3. La proximité de l'espace extérieur : est-il intéressant de le laisser dans la place basse ou ne serait-il pas intéressant de considérer que l'espace extérieur, c'est le jardin ?
4. La question de la lumière : réduit-on ou augmente-t-on la quantité de lumière ? Quid de la qualité et de la quantité de cette lumière dans les deux configurations ?

LA VISION DEPUIS L'INTÉRIEUR OU DEPUIS L'EXTÉRIEUR

Il est intéressant de voir les verrières ou voir les gens et les activités. Vous avez des images de l'intérieur des verrières, donc des coursives avec une présence assez importante des structures de ces verrières.

Par ailleurs, les visions depuis l'extérieur, lorsqu'on cherche à regarder à l'intérieur du forum ce que l'on voit depuis l'extérieur, il apparaît que les verrières sont un peu occultantes et ne permettent pas vraiment de laisser passer la vue de manière très fluide.

Concernant les verrières existantes, l'intérêt de notre configuration consiste à retirer cet écran, et à améliorer les relations visuelles entre l'intérieur et l'extérieur.

La nature de l'espace : s'agit-il d'une façade extérieure avec un sol minéral extérieur, ou peut-on réfléchir à se mettre dans une configuration qui serait une place ouverte avec une mise en relation des espaces en périphérie qui soit plus directe ?

On a pris un certain nombre d'exemples, avec la pyramide de PEI au centre de la Cour Napoléon au Louvre. On a cité d'autres espaces que vous connaissez tous : Gare du Nord, Grand Palais, Bourse de Commerce. Ce sont tous des espaces intérieurs et extérieurs. On ne peut pas dire qu'on est à l'intérieur d'un bâtiment quand on est au Grand Palais, mais il ne nous pleut pas dessus, et c'est l'une des différences fondamentales.

On a regardé l'intervention de Foster sur le British Museum à Londres. C'était l'état avant son intervention, avec un certain nombre de bâtiments, une cour carrée avec une rotonde assez importante.

Dans l'esprit d'unifier tout l'espace du musée, Foster a proposé la réalisation d'une verrière sur cette Cour, qu'on voit de jour et de nuit ; ce qui donne un espace de cette nature. C'est un espace extrêmement curieux, dans lequel on ne sait plus très bien si l'on est à l'intérieur ou à l'extérieur. La toiture est complètement transparente, on voit le ciel. Clairement, on arrive à passer d'une exposition à l'autre dans des conditions extrêmement simples. Donc, c'est un espace qui nous semblait intéressant, assez comparable avec la pyramide de PEI.

Sur la proximité de l'espace extérieur, un point évident : actuellement, on est vraiment dans la place basse dans un espace extérieur. On n'a pas de communication directe entre le jardin et la place basse. Le fait de rapprocher le jardin des espaces souterrains et de réorganiser le jardin peut peut-être laisser à penser qu'il est plus intéressant en quelques secondes de monter dans cet espace un peu plus naturel, un peu moins minéral et d'être à l'extérieur d'un jardin, plutôt que rester à l'extérieur dans cet espace. C'est notre point de vue, et il est discutable, mais nous l'affirmons.

Pour parler de la lumière, je vais passer la parole à Emmanuel Clair, concepteur lumière dans l'agence Light Cibles.

M. EMMANUEL CLAIR, AGENCE LIGHT CIBLES :

Nous sommes aussi architectes mais nous sommes spécialisés uniquement dans la lumière : la lumière artificielle, modestement la lumière naturelle, car on nous consulte surtout sur la lumière artificielle.

Je vais vous donner notre analyse sur l'existant et une critique de l'existant. Nous vous ferons comprendre pourquoi les verrières ont certainement des défauts quant à la maîtrise de la lumière naturelle.

On a pris plusieurs photos pour vous faire comprendre en quoi les verrières Vasconi présentent une difficulté pour le confort visuel.

Sur la photo de gauche, quand on est dans un des couloirs et qu'on regarde vers la Place Carrée, on a des effets de contre-jour dus au fait que la lumière naturelle n'est pas contrôlée.

Si l'on prend d'autres espaces comme le centre commercial des Quatre Temps où l'on a une maîtrise de la lumière, on s'aperçoit qu'on n'a pas cet effet de contre-jour et qu'on peut voir beaucoup plus loin dans l'espace. On voit au-delà de la deuxième façade.

L'œil fonctionne comme un appareil photo. Si l'on a un élément très brillant, très lumineux dans un espace, l'œil fait son réglage sur l'endroit le plus lumineux et les autres endroits deviennent sombres.

Les deux couloirs sont éclairés de la même façon, en termes de quantité de lumière, les deux couloirs ont exactement la même lumière. Si l'on prend un luxmètre, qui relève la quantité de lumière, vous aurez à peu près la même chose. Mais en termes de distribution et de qualité, la distribution fait que l'œil ne perçoit pas bien les choses.

Ce schéma explicatif vous montre sur l'image de gauche, que la vision de l'utilisateur s'arrête aux verrières, alors que sur l'image de droite, si on contrôle la lumière naturelle en éclairage zénithal, les usagers sont capables de voir plus loin dans l'espace.

La question ensuite des reflets, et cette photo n'est pas du tout truquée. Elle est prise dans une galerie des coursives. On est toujours dans cette histoire de contrôle de la lumière naturelle. On a une notion différente. Quand on ne contrôle pas la lumière naturelle, on a des écarts de luminance. Ainsi, dans les boutiques qui sont pourtant bien éclairées, vu qu'il y a énormément de lumière derrière notre dos dans la Cour Carrée, le verre devient comme un miroir et reflète la Cour Carrée au lieu de révéler les vitrines.

On a aussi bien ce genre de reflets dans les coursives quand on est frontal aux boutiques, que dans les galeries qui arrivent au niveau de la Cour Carrée. La photo de droite montre le reflet de la Cour Carrée sur la vitrine.

En termes de contraste, contrairement à ce que montrent les photos, le niveau d'éclairage donné par la lumière artificielle dans les couloirs est théoriquement suffisant pour voir. S'il n'y avait pas ce problème de lumière apportée sans qu'elle soit contrôlée par la Cour Carrée, on y verrait très facilement.

Par un jeu de contrastes, on a l'impression que les couloirs sont sombres alors qu'ils ne le sont pas. On a deux exemples, le soleil direct qui tape au pied des boutiques avec des reflets sur les vitrines. Par contraste, on a l'impression que l'espace est mal éclairé, alors qu'il l'est.

Pour les contrastes en second jour, la notion est à peu près semblable. Sous un soleil diffusant, on a la première circulation à droite qui abonde de lumière, et par contraste, on s'aperçoit que les coursives sont en second jour.

Comment cela fonctionne-t-il ? (A gauche), on montre quand une lumière naturelle tape directement dans la verrière par contraste pour un utilisateur qui se situe au même endroit, les couloirs paraissent sombres, alors que quand on maîtrise la lumière naturelle (à droite), on a un équilibre des contrastes et les couloirs paraissent moins sombres.

QUESTION QUANTITATIVE.

Vous avez déjà deviné dans la première partie que ce n'est pas un problème quantitatif mais plus un problème qualitatif. On va vous le démontrer, car on est allé sur le site effectuer le niveau d'éclairage.

Je vais vous expliquer ce qu'est la notion du lux. En plein soleil direct, il est capable d'aller jusqu'à environ 100 000 lux. Lors de nuit de pleine lune, la lumière est de 0,5 lux. Ici, on est dans un univers entre 400 et 600 lux.

L'œil est capable de s'adapter. Pourquoi la notion quantitative n'a-t-elle pas vraiment lieu d'être mais la notion qualitative ?

L'œil est un outil extraordinaire, dix fois plus perfectionné que l'appareil photo, car il est capable de s'adapter de 0,5 lux à 100 000 lux. Il faut bien concevoir qu'on est capable d'être ébloui avec une bougie dans un univers qui est noir alors que la bougie va donner 2 ou 3 lux, ou ne pas être ébloui dans un univers extérieur où il y a 50 ou 60 000 lux. Donc, la notion quantitative n'est pas aussi importante que cela. C'est la notion qualitative qui va primer.

Pour la notion quantitative, nous nous sommes promenés sur les verrières et nous avons pris les niveaux. Sur les verrières Vasconi, sous un soleil nuageux de 20 000 lux, il reste entre 7 500 et 10 000 lux sous les verrières. En second jour, on est à peu près à 2 000 lux. Il faut garder ces images en mémoire.

Bourse de commerce, on est dans un univers qui varie de la même quantité de lumière à l'extérieur sous un ciel nuageux à 20 000 lux. On est dans un univers compris entre 2 et 4 000, et la gare du Nord à 5 000. Vous voyez bien la différence des deux univers, où quand on contrôle la lumière naturelle, les contrastes s'effacent et on est capable de pouvoir apprécier plus confortablement l'espace. C'est une question de confort visuel.

Vous savez bien que l'approche quantitative n'a pas de sens. Il est bien évident que cela ne marche pas à 0 lux, il faut de la lumière. Que l'on parle de 4 000, 5 000, 6 000 ou 20 000 lux, peu importe, le problème est de savoir comment on va distribuer la lumière à l'intérieur et comment on va la diffracter.

Point de vue qualitatif, on a la lumière directe et la lumière indirecte. La lumière directe est celle qui va taper directement sur le sol, sur les façades. Et c'est celle-là qui est dans un espace qui a une raison fonctionnelle, car dans un jardin extérieur, on se moque de ce genre de discours.

Dans un espace fonctionnel, la lumière directe qui n'est pas contrôlée est une nuisance, c'est un éblouissement, des contre-jours, de forts contrastes, alors qu'une lumière indirecte, contrôlée, est un apport de confort visuel.

Un autre exemple, que certainement beaucoup de gens connaissent est la galerie Vivienne, sous un même soleil, on est à peu près à 3 800 lux. Les façades des boutiques sont beaucoup plus visibles, et on voit même jusqu'au fond des boutiques.

Filtrage de la lumière, on est dans un autre type de contrôle de la lumière, ce sont des verres qui peuvent être diffusants et on évite que le soleil tape directement. Le passage du Grand Cerf montre à peu près le même niveau d'éclairage, et il reste environ 3 700 lux. On n'a pas du tout l'impression d'être dans un univers renfermé. On a encore vraiment l'impression de cet espace extérieur.

En résumé, nous sommes pour la maîtrise de la lumière naturelle zénithalement, c'est beaucoup plus facile afin d'éviter des contre-jour, les reflets, afin d'apporter une meilleure filtration et de suivre une qualité lumineuse et de confort visuel.

Cela n'a qu'une valeur d'exemple sur des thèmes donnés, et cela ne se veut pas être le prochain Carreau des Halles. Sur la question de la grande portée, on est allé chercher des choses que l'on a vues, des études sur la question de la grande portée, pour montrer qu'on sait faire des grandes portées intéressantes, dont le contrôle des lumières avec des paralumes obliques.

(Illustration de ce thème à l'aide d'exemples étrangers).

M. JEAN-PIERRE CAFFET, ADJOINT AU MAIRE DE PARIS CHARGÉ DE L'URBANISME ET L'ARCHITECTURE :

Nous allons engager notre débat. Vous voulez présenter une contribution ?

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES, CONSEIL DE QUARTIER SAINT GERMAIN L'AUXERROIS :

Nous ferons une présentation de quelques minutes à trois personnes.

M. GILLES BEAUVAIS, ASSOCIATION « PARIS DES HALLES » :

Bonjour, aujourd'hui, nous parlons d'architecture et d'insertion. Au passage rappelons-nous de ceux qu'il y a un an et demi en soutenant à cor et à cri le projet d'un champion qui les aurait aujourd'hui trahis, qualifiaient de « bobos esthétisants » ceux qui s'attachaient autant à l'architecture qu'aux fonctionnalités.

Au-delà de la simple construction fonctionnelle, l'architecte va pouvoir dépasser la fonctionnalité pour donner une symbolique au projet. C'est ici au niveau de l'esquisse que les choses se jouent, car soyons sûrs qu'entre le choix d'une paire de basket géante, d'une pyramide ou même d'une baleine à Bilbao, le contenant finira bien par inspirer le contenu.

Se contenter de ne juger que des fonctionnalités, comme certains l'ont dit, asservirait ce centre à sa seule fonction principale actuelle, c'est-à-dire d'une gare et d'un centre commercial.

L'esthétique renvoie donc au sens, autant que Versailles renvoie à la puissance monarchique ou une boîte de pizza géante à un Carrefour ou à un Monoprix.

A ce titre d'ailleurs, les premiers critères de choix du concours, celui du coût final, nous paraissent mal augurer de la décision finale. C'est une nouvelle fois aux artistes de tenter d'inventer le sens qui manque à ce projet.

C'est pour cette raison que nous demandons de plus insister dans le cahier des charges à la fois sur la dimension métropolitaine de cet ensemble, sur l'image symbolique de cette 21^{ème} porte de la capitale, en partant sur l'ambition qui doit être à la hauteur de la ville lumière.

Quand on parle de sens, on ne peut pas se contenter d'invoquer celui de la mixité. La mixité n'est pas une valeur en soi, mais une conséquence qui nous est imposée. En revanche, privilégier l'accueil et pas seulement l'accueil commercial mais l'accueil pour accompagner nous paraît être un objectif signifiant. De même, alors qu'on parle d'émergence possible au-dessus d'un hypothétique toit, nous prétendons que ce n'est pas la même chose de le consacrer à un auditorium ou à un conservatoire que de le réserver à la FNAC ou H&M. On doit pouvoir imposer cette idée-là à travers les objectifs du cahier des charges.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Revenons sur des points précis. Le coût de ce concours : comment voulez vous expliquer qu'une indemnité de 200 000 Euros sera allouée séparément aux 10 architectes sur quatorze semaines pour des esquisses alors qu'on avait alloué environ 100 000 Euros lors de l'étude de définition pour les 18 mois, et le challenge était plus important ?

C'est le prix nous dira-t-on sans doute pour séduire de grands noms peu attirés par un concours trop encadré. Nous proposons donc, quitte à payer cher pour avoir beau de veiller à ce qu'il reste aux architectes une grande part de liberté. Cela nous a fait plaisir d'entendre M. FRITZ utiliser ce mot de liberté à plusieurs reprises, et cela va tout à fait dans le sens souhaité au-delà des contraintes techniques et de l'insertion urbaine, votées par le Conseil de Paris.

Au-delà des lignes, des cubes, des carreaux carrés, etc. qui ne furent jamais votés à notre connaissance, que la(les) courbe(s) puisse(nt) avoir droit de cité.

Sur le choix du cratère de Vasconi ou du grand toit, David MANGIN s'appuie dans son argumentaire pour justifier la présence d'un grand toit sur des considérations de lumière, de reflet, de contraste et de visibilité publique et commerciale.

On peut rappeler ici que l'attachement au geste architectural de Vasconi n'a jamais été remis en cause, la possibilité dans ce cratère d'aller plus vite à l'air libre, que ce soit pour la sécurité ou plus prosaïquement pour les fumeurs du centre, la prise en compte des critères d'économie d'énergie tant sur le plan de la lumière que sur celui de la clim. Le confort des salariés est important.

Rappelons enfin qu'il est possible d'utiliser un toit au-dessus du cratère ou ailleurs pour d'autres usages. On peut y rêver d'espaces verts aux capacités régulatrices de chaleur, de promenade, de coursives, en y associant des transparences, ce ne pas être contradictoire avec les besoins de lumière.

C'est pour cette raison qu'il nous paraît délicat de choisir entre Vasconi ou sa suppression, laissons liberté et latitude aux concepteurs.

Enfin, au sujet des transparences, il serait bon de suggérer que les superstructures fussent les plus transparentes possibles. Là aussi il nous a fait plaisir dans vos exemples d'architectes de trouver des verticalités et des horizontalités transparentes. Cela va vraiment dans le sens de ce qu'on souhaite, tant sur les plans verticaux qu'horizontaux afin d'assurer une aération de l'espace mais aussi de permettre une meilleure covisibilité entre espaces culturels et espaces commerciaux. Dans ce contexte, nous souhaitons que les centres culturels soient non seulement visibles et identifiables, mais aussi regroupés et non disséminés et perdus dans la masse des commerces.

M. OLIVIER PERAY, ASSOCIATION « PARIS DES HALLES » :

Nous regrettons qu'ait été sacrifié sur presque toutes les hypothèses de David MANGIN, en tout cas dans les esquisses, l'un des axes visuels le plus remarquable : l'axe diagonal allant de la Place des Innocents à l'Église St-Eustache.

Quand vous êtes à la Place des Innocents et que vous regardez St-Eustache, à mon avis, c'est une de plus belles vues que l'on a sur ce forum et c'est l'une des visions qu'il faudrait préserver.

Pourquoi ne pas indiquer comme souhait la volonté de préserver cette perspective ? D'une façon ou d'une autre, peut-être pas d'ouvrir totalement mais de la préserver ?

S'il devait en être autrement afin de permettre la construction de 10 à 15 000 m² en plus, pour notre part, nous rappelons que nous avons toujours été opposés à ces surfaces supplémentaires.

D'ailleurs à bien y réfléchir au lieu de continuer à vouloir maintenir l'axe qui nous paraît inutile du cours (passerelle d'Est en Ouest), car il va irriguer le jardin avec toute la foule qui viendra du centre commercial, pourquoi ne pas favoriser cet axe piétons, donc cet axe diagonal, qui permet de joindre le quartier Montorgueil Montmartre à Châtelet de façon directe ?

En tout état de cause, si nous ne sommes pas opposés à la notion de passerelle Est-Ouest, sa prolongation nous semble incompatible avec le jardin statique, mystérieux, poétique que nous appelons de nos vœux.

En ce sens, si nous préconisons toujours d'harmoniser le dessin du jardin avec l'architecture du Carreau, nous demandons que le jardin ne soit pas asservi à sa seule fonction commerciale, qu'il ne soit pas une extension du centre conçu comme un repos du visiteur à la façon des aires de jeux pour enfants dans certains restaurants bien connus, mais qu'il garde sa fonction propre de lieu de détente et de rêve.

Concernant les lisières du Carreau, plutôt que de voir développer un axe Nord-Sud qui irait de la pointe St-Eustache à la rue du Pont-Neuf, et qui couperait le jardin en deux, rendant quasiment inutilisable la partie Est du jardin, nous suggérons de réfléchir à un axe piétons Nord-Sud qui longerait au plus près les terrasses Ouest du Carreau et qui permettrait ainsi à la fois de drainer les terrasses et les isoler du jardin, et ces petits enfants qui jouent à la balle.

Au sujet de ces flux, rappelons que nous demandons toujours que nous soit communiquée la fameuse étude, qui nous avait été promise pour la mi-novembre. De même que nous demandons toujours l'étude de Bérénice sur les commerces, laquelle nous a été promise en avril. Elle n'est toujours pas sur le site, j'ai vérifié ce matin. Nous en avons parlé la dernière fois, souvenez-vous.

Remarquons aussi un grand absent de la concertation : le tourisme qui est l'une des toutes premières activités économiques de l'Île-de-France, créatrice d'emploi (700 000), 10 % du PIB de la région, un tiers du tourisme national. C'est du développement économique à part entière qu'on retrouve peu aux halles malgré cette situation privilégiée sur le cœur historique et sur la porte principale de Paris. Les architectes dans leur projet, tout comme UNIBAIL dans son lobbying ne peuvent l'oublier. Donc, il faudrait penser qu'il y a un potentiel touristique important.

M. OLIVIER PERAY :

Il nous semble donc qu'au-delà des fonctionnalités, si le Carreau parvient à être non plus seulement un centre d'achat et de transport, mais aussi un événement architectural, un édifice à voir, à regarder, à visiter, peut-être arrivera-t-on à l'intégrer réellement dans l'axe touristique de Beaubourg au Louvre, peut-être on pourra détourner le fleuve piétons de Rivoli, et ce autant au bénéfice des commerces revalorisés que des riverains.

Le mieux-disant architectural peut tirer l'ambition vers le haut au bénéfice de tous.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Je vais regarder ce texte dans le détail.

M. OLIVIER PERAY :

Nous ne vous demandons pas une réponse immédiate. Nous aurions aimé vous le donner avant.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Ne vous inquiétez pas, je l'étudierai.

Je réagis rapidement. Dans ce texte, je partage complètement certains éléments. Indiquer dans le cahier des charges ce qui renforcera nécessairement les efforts des équipes de maîtrise d'œuvre

que ce bâtiment va avoir une dimension métropolitaine et une force symbolique extrêmement importante : je suis complètement d'accord.

De même page 2, sur les émergences, tout le monde est d'accord pour dire que ce n'est pas la même chose de les consacrer à un auditorium ou à un équipement culturel, un conservatoire ou à une surface commerciale. Cela va de soi, et tout le monde ne peut être que d'accord.

Nous proposons donc, quitte à payer cher pour avoir beau, de veiller à ce qu'il reste aux architectes une grande part de liberté ; c'est ce que nous avons essayé de faire dans la conception de ce concours sur esquisse, avec une grande part de liberté, qui sera laissée au maître d'œuvre, des cas particuliers avec des familles différentes de projet, et bien évidemment de l'insertion urbaine.

Je ne vais pas tout détailler. Vous ne voulez pas un mètre carré, et on n'arrivera pas à se mettre d'accord. Dans le cahier des charges, je ne vous dis pas qu'il n'y aura pas un mètre carré. D'ailleurs, dans l'AAPC des surfaces sont indiquées. Vous ne serez pas étonné que je ne vous suive pas.

M. OLIVIER PERAY :

On l'aura dit !

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Sur l'axe visuel, élément important, Place des Innocents, St-Eustache, je vais regarder quelles seraient les conséquences de différentes hypothèses sur le cahier des charges du concours. Je ne peux pas donner de réponse aujourd'hui, mais je m'engage à étudier ce dossier.

Quel est le sens de « préserver » ? La garde-t-on complètement intacte ou la préserve-t-on partiellement ? Je dois examiner les éventuelles conséquences, y compris sur le cahier des charges, et donc sur le périmètre et sur la liberté.

Vous concluez sur les études, je m'étais engagé à ce que l'étude de Bérénice sur les commerces soit sur le site. Bérénice voulait procéder à des mises à jour sur des points complémentaires qui lui avaient été demandés.

Peut-on s'engager à ce que, en début de semaine prochaine, ce soit sur le site ?

Vous aurez l'étude sur les flux un peu avant notre réunion du 23 novembre.

MME CATHERINE BARBÉ :

L'étude de flux sera envoyée demain, car nous avons des problèmes de validation.

M. LORENZO SANCHO DE COULHAC :

Elle est terminée depuis le 7 novembre.

MME CATHERINE BARBÉ :

Nous l'envoyons sous forme papier.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

En même temps, elle sera téléchargée sur le site.

MME CATHERINE BARBÉ :

Pas tous les documents, on ne souhaite pas que les plans de détail soient diffusés sur le site pour des raisons de sécurité. C'est une demande de la RATP et de tous les partenaires transport. Quand vous verrez les documents, vous comprendrez pourquoi.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT, ASSOCIATION « LES BACHIQUES BOUZOUKS » :

Une première remarque, je trouve qu'un grand progrès a été fait, car le toit n'est plus présenté comme faisant partie du projet urbain. C'est une chose qu'on avait du mal à comprendre. Maintenant, on dit que le projet urbain comprend la nécessité d'un éclairage naturel du cratère, et cela nous convient beaucoup mieux.

Personnellement je ne suis pas d'accord avec le fait de laisser la liberté sur le toit ou non au-dessus du cratère, car cela donne des projets extrêmement différents pas simplement du point de vue de la lumière. Il y a énormément de conséquences au fait d'avoir un toit et une grande salle couverte ou non. Un commentaire a été fait sur le fait de laisser un courant de liberté architectural aux candidats, et nous sommes tous d'accord.

En revanche, ne pas apporter suffisamment de précisions sur les fonctions et les usages attendus, nous expose à avoir les mêmes surprises qu'en première phase du projet, c'est-à-dire quatre projets extrêmement différents, qu'on ne pourra pas comparer, dont peut-être la moitié sera discréditée, car on se rendra compte que quelque chose bloque au point de vue des usages et des fonctions. Au lieu de choisir entre 7 ou 10 projets, on choisira entre 3 ou 4. Je ne veux pas revenir sur le passé, car c'est un peu douloureux.

Je pense qu'il ne faut pas laisser le choix, mais qu'au final on puisse comparer vraiment entre 7 et 10 projets, que ce soit avec ou sans toit. Cela entraîne un impact au point de vue des fonctions, qui est trop important pour qu'on le laisse simplement au choix des architectes.

La première question à se poser est la suivante. On a vu des comparaisons avec des bâtiments comme la Bourse de commerce, la gare du Nord, le Louvre, le British Museum. Dans tous ces cas, l'espace couvert avait un usage précis. Au musée du Louvre, il s'agit de la billetterie ; au musée du British Museum, il s'agit des circulations entre les salles d'exposition ; à la Bourse de commerce, il y a des bureaux, des expositions et autres.

La Place Basse actuelle qui n'est pas couverte est-elle appelée à avoir un usage nouveau qui justifierait de mettre un toit ? Il faudrait commencer par cette réflexion. Un toit n'est pas simplement un élément décoratif, il doit avoir une fonction car cela coûte très cher. C'est compliqué, cela entraîne beaucoup d'inconvénients. Il faut commencer par se demander pourquoi on veut couvrir cette place, pour quel usage ?

Un point général sur la présentation du Power Point. Il existe deux options : le toit et une verrière. Pour l'option du toit, on nous présente des choses imaginaires, ce qu'il est possible de faire, ce qui existe ailleurs.

Pour l'option verrières, on nous présente les verrières actuelles, on ne parle pas des verrières autres. Si l'on choisit l'option verrières, cela peut être des verrières très différentes. Il nous est apparu un peu caricatural que dans la comparaison entre l'option toit et l'option verrières on mette le fait que la place basse ne soit pas actuellement accessible aux personnes handicapées. Il ne faut pas exagérer, le fait que ce soit accessible ou non aux personnes handicapées n'a rien à voir avec le toit.

Sur le fait que les verrières actuelles constituent un obstacle à la vision, je me suis laissé dire que les verrières de Vasconi qui ont leur intérêt, et qui sont très belles, à l'époque où elles ont été construites, les nervures (la partie non transparente) a été extrêmement importante, car c'étaient les méthodes de construction. A l'heure actuelle, on serait capable de faire des verrières qui auraient beaucoup moins d'obstacles visuels avec ces nervures très larges, on pourrait avoir beaucoup de verre et de transparence.

C'est orienter de ne montrer comme exemple de verrière que ce qui existe pour l'instant. La deuxième chose est le lien avec le jardin. Là aussi, c'est un parti pris. Pour l'instant, avec les verrières actuelles, il n'y a pas de lien avec le jardin, les portes ont été fermées. Avec l'hypothèse du toit, tel qu'il a été présenté par David MANGIN, on aurait un lien avec le jardin. Rien n'empêche réellement avec une option de verrières d'avoir un lien avec le jardin. Il ne faut pas jouer sur des arguments qui sont un peu faussés.

Autre point général, les photos montrées sont assez trompeuses, car on voit systématiquement tous les bâtiments, dont la galerie Vivienne avec une énergie zénithale. Je suis sûre que cela a été pris aux alentours de midi, et je voulais savoir ce que cela donne à 8 h ou 17 h. On aimerait savoir le nombre de lux, car la quantité me paraît intéressante avec les verrières actuelles ou non, et avec un système de toit qui sera beaucoup plus haut que celui Gare du Nord. Si l'on fait la différence de hauteur entre la Verrière Gare du Nord et ce qu'il y aura entre les étages, et les deux étages au-dessus ; c'est beaucoup plus haut.

On n'est pas sûr que les comparaisons à la fois sur les photos et sur les calculs des lux soient objectives.

J'arrive au point principal, dans le Power Point, vous avez répondu à un élément. On avait listé et j'ai envoyé par la suite la liste des arguments contre l'option d'un toit.

Mme BARBÉ avait réfléchi à ces questions et il y avait beaucoup de choses à dire. On vous avait fait part de quelques points, et je n'ai la réponse qu'à un seul : celui de la lumière.

1. La luminosité. On a eu une réponse sur la quantité/ qualité et on n'est pas sûr de partager totalement ce point de vue.
2. Le plein air. On est mieux dans le jardin qu'au fond de la Place Basse. Une demande des usagers du centre commercial est qu'il y ait plus d'espace et d'être en plein air. On peut imaginer toutes sortes d'animations de plein air, ce que j'ai signalé la dernière fois, qui peuvent être très agréables et conviviales.

L'espace expansion en fait déjà un certain nombre et on peut en imaginer d'autres.

3. La perspective avec un toit. La perspective sur l'extérieur va être brouillée ou va disparaître.
4. La notion de sécurité. « Parole des Halles » a énuméré un certain nombre de choses, mais il me paraît important d'y revenir, car on a passé beaucoup de temps sur la lumière sans aborder le reste.

L'accès au plein air est psychologiquement très rassurant pour les gens qui peuvent avoir un sentiment anxiogène en étant enfermés sous terre. De plus, en cas d'incendie pour l'évacuation des fumées, on a l'impression que c'est mieux que ce soit en plein air, mais on peut peut-être nous expliquer autre chose.

5. Le contact avec la nature. Même en l'absence de végétation qui n'est pas d'ailleurs complètement exclu, pourquoi ne pas imaginer que sur la Place Basse il y ait de la végétation, le contact avec la nature représenté par le soleil, le vent ou la pluie, c'est intéressant.
6. Le bruit. Il serait intéressant d'avoir une simulation de ce que donne le bruit. On a vu la lumière, mais la suppression des verrières et le remplacement par un toit crée une immense salle avec un brouhaha qui sera très fatigant.

Personnellement, je n'ai aucune envie de stationner Place Carrée, car le brouhaha est très pénible. Si cela doit être la même chose sur la Place Basse, ce serait aussi très pénible. On ne reste pas avec plaisir dans les gares, il y a une sorte de bruit permanent, qui n'existe pas pour l'instant dans le forum, du fait des coursives les volumes sont beaucoup moins importants.

7. La question de l'environnement a été citée par nos collègues.
8. Le volume d'air correspondant serait coûteux à climatiser en été et à réchauffer en hiver ; ce qui ne correspond pas aux exigences du développement durable.

Je vois mal comment on peut mettre des consignes très strictes en termes d'environnement sur ce concours et d'emblée laisser faire un dispositif qui en lui-même va être horriblement coûteux. Cela me choque un peu.

9. Le coût d'investissement. On m'a expliqué, et j'aimerais avoir des précisions, que les verrières font partie de la structure du bâtiment, et leur suppression va coûter extrêmement cher et poser y compris des problèmes techniques. Il y a le coût de la construction du toit qui sera extrêmement important.

Encore une fois, cela vaut-il la peine ? Cela dépend d'un choix architectural et aussi malgré tout de l'usage. On veut savoir si cela sert à quelque chose avant de le faire.

10. Les modalités pratiques et le coût de l'entretien. On a vu des toits resplendissants et les photos ont été prises quand ils étaient tous neufs ou qu'ils venaient d'être nettoyés. Mais un toit peut devenir opaque du fait de la saleté de l'air parisien.

Pour résumer, un élément a été traité, et il reste beaucoup de choses avant d'opter pour le choix d'un toit ou non. Je répète qu'il faut opter pour l'un ou pour l'autre afin d'avoir des résultats de concours comparables et que l'on ne se retrouve pas avec une dispersion telle qu'une fois de plus on sera obligé de choisir qui ne fait pas forcément l'affaire.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

J'ai bien compris que vous ne vouliez pas de toit.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET, MAIRE DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT :

Je n'ai pas été convaincu par tout ce que j'ai entendu de la part du Cabinet Seura sur la justification du toit, notamment en ce qui concerne les améliorations en matière d'éclairage zénithal naturel.

Je trouve que c'est un peu paradoxal, sans être technicien, de dire qu'en rajoutant un toit, cela éclaire mieux. C'est un peu le but de la démonstration et cela me paraît un peu difficile à démontrer.

Je crois avoir compris que dans les exemples que vous avez cités l'éclairage des coursives n'est pas suffisant pour mettre en valeur les vitrines commerciales. La commercialité de ces lieux n'est pas le seul objectif. On a eu un débat, et j'ai d'ailleurs pris position sur l'augmentation des surfaces commerciales.

J'ai fait connaître que je n'étais pas très demandeur. Les surfaces existantes sont réputées être d'une commercialité plutôt bonne, supérieure à la moyenne. Il faut tenir compte de l'existant.

Si l'objectif que vous visez, c'est de rendre beaucoup plus attractive des surfaces commerciales qui sont déjà réputées être très attractives, je ne suis pas sûr que l'on ait vraiment besoin de vous pour faire cela. Je le dis un peu brutalement.

Je pense sincèrement a contrario que, même les images que je ne qualifierai pas toutes d'objectives sur les comparaisons, d'éclairage naturel de ces fameuses coursives sous les verrières Vasconi par un beau soleil, ne sont pas aussi mal que cela.

S'agissant de Vasconi, si l'on suit jusqu'au bout votre démonstration, elle aboutit à des solutions qui ne simplifient pas le problème. Jusqu'à présent, on s'est tous mis d'accord pour confirmer le problème posé par les structures Willerval, que nous souhaitons tous voir disparaître ; ce qui entraîne des coûts de dédommagement, droits immatériels, droits d'auteur. Si vous ajoutez à cela Vasconi, vous ajouterez un peu de Chemetoff, et autre. Ne serait-ce qu'au titre des dédommagements, cela risque de nous entraîner très loin.

Il faudrait savoir jusqu'où l'on peut aller de votre présentation faite, mais si vous voulez absolument tout démonter, et s'agissant des structures Vasconi, si l'on démonte les verrières, beaucoup de choses se déboitent, car c'est techniquement très complexe. De ce point de vue, je ne suis pas complètement convaincu.

Je partage à peu près toutes les observations faites par les représentants des associations. D'ailleurs, j'avais fait des observations dans le même sens. L'une des plus grandes qualités de l'aménagement des Halles est de préserver les axes triangulaires de vision entre les trois éléments majeurs monumentaux, c'est-à-dire St-Eustache, la Fontaine des innocents et la Bourse de commerce.

La présence du Carreau casse indiscutablement deux barreaux de côté de ce triangle. Je suis heureux de voir que c'est un point de vue qui est assez fortement soutenu par les associations. Je crois que c'est vraiment un point important, l'un des axes de qualité de l'existant.

Sur le règlement du concours lui-même, je suis globalement satisfait ce soir de constater qu'on y a tous un peu contribué. On met de la liberté. J'étais allé dans ce sens et je constate avec satisfaction qu'on n'arrive peut-être pas jusqu'au bout, mais on met de la liberté.

J'ai bien écouté Mme BOURGUINAT : « Il faudrait dire si l'on veut un toit ou pas ». Je ne suis pas très demandeur d'un toit. Imaginez qu'il en faille un, on est sûr d'avoir des solutions qui ont peu de chance de satisfaire la plupart d'entre nous. Si il n'y a pas de toit du tout, on risque de réduire la portée du concours au réaménagement de la partie en L de Willerval.

Je fais confiance aux architectes. Tout à l'heure, les grandes références étrangères étaient intéressantes : le British, le Reichtag. On est bluffé quand un grand architecte fait des choses magnifiques sur un site.

Si un grand architecte peut avoir une très grande idée, dans laquelle il ne casse pas ce qui fait la qualité de la partie Vasconi, et qu'une œuvre architecturale soit capable de faire une certaine synthèse, je ne briderai pas la liberté.

J'ai beaucoup plaidé pour qu'on mette de la liberté, et le point auquel on aboutit progressivement tient compte de ces observations. Prenons le risque, et c'est en tout cas mon point de vue, de cette liberté et laissons de grands architectes nous proposer des œuvres d'imagination.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Je voudrais remercier M. Jean-François LEGARET de ses propos, qui montrent que si l'on a une discussion qui essaie d'aller le plus au fond des choses entre gens de bonne foi, on arrive à trouver des solutions et des convergences.

MME CATHERINE BARBÉ :

Ce que vient de dire M. LEGARET m'enlève largement une partie des éléments que je voulais apporter en réponse à Mme BOURGUINAT.

On a beaucoup évolué, en partie grâce à vous, et on est parti d'une idée de couverture globale vers une idée de liberté. Il ne faudrait pas la remettre en cause en disant qu'il ne faudrait pas couvrir la Place Basse. C'est plus riche de laisser au concours l'ensemble du site avec un programme relativement léger, dont on sait qu'il ne va pas conduire impérativement à tout couvrir, et qu'il peut laisser la place pour un geste fort architectural qui répond à cette idée de signaler le lieu et son importance, et de le magnifier autrement que par un côté « ici l'entrée du centre commercial et du RER ».

En ménageant cette liberté, on a un certain nombre de choses qui restent forcément encore des interrogations. Parmi la liste de questions que vous nous aviez envoyées, et sur laquelle on a travaillé pour préparer cette réunion, il y a plus des remarques qu'on va prendre en compte dans la rédaction du cahier des charges que des remarques auxquelles on peut apporter des réponses aujourd'hui.

Vous évoquez le point de la maintenance. L'un des critères de jugement sera justement le fait que ce sera une structure ou des structures d'une maintenance aisée et peu coûteuse, et par ailleurs si possible conforme justement aux objectifs environnementaux.

Ainsi, un certain nombre de questions que vous avez soulevées seront dans les exigences, on demandera que la solution réponde à ces exigences, qu'on soit dans une situation avec ou sans toit.

Est-ce plus agréable d'être à l'air libre ou pas ? De toute façon, on aura l'air libre dans le jardin. La question importante est qu'on accède plus aisément au jardin actuellement depuis la Place Basse.

Doit-on maintenir la Place Basse en plein air ou pas ? Là encore, si la réponse architecturale la plus séduisante couvre mais ménage un bel accès, on sera tous satisfait de ces réponses.

Voilà pourquoi on ne peut pas apporter plus d'éléments aux autres questions que ceux que vous avez soulevés. Justement, en laissant de la liberté, que vous aviez demandée au cours de la réunion du 12 octobre, forcément on va laisser des choses ouvertes, et d'une certaine manière, cela va susciter l'imagination des concepteurs.

Une autre remarque pour la Place Basse : quoi qu'il en soit l'objectif est quand même de la remettre à niveau justement pour pouvoir avoir plus de fluidité de traversée, qu'elle soit couverte ou pas, et pour que les quelques marches que l'on doit franchir pour y accéder soit supprimées. La non accessibilité des handicapés est réelle.

Ainsi, elle nuit aussi à cet espace qui n'est pas un espace d'un accès suffisamment fluide pour pouvoir en faire un vrai espace public et une vraie contribution à la fluidité des circulations. C'est une appréciation personnelle et on rentre dans le subjectif qui sera forcément l'essentiel de la consultation.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT :

Je voulais juste dire que la non accessibilité n'était pas liée aux verrières.

M. JEAN-MARC FRITZ, CABINET SEURA :

C'est lié au fait que l'espace soit extérieur. Il y a un complexe au-dessus de la dalle béton qui file au même niveau sur tout l'espace du niveau -3. Donc, un certain complexe d'étanchéité, de protection étanchée, de dalle surplombante font que quoiqu'il arrive le seul moyen de remettre à niveau la Place Basse, c'est casser la dalle de plafond de la salle d'échange RATP. Je ne suis pas sûr

que les représentants soient d'accord avec cet avis. C'est en cela que c'est directement lié à la présence des verrières. On passe à l'extérieur des verrières, sur un espace surhaussé pour avoir tout le complexe technique de protection des niveaux inférieurs. Toit transparent : vous êtes à niveau.

M. Régis CLERGUE-DUVAL, FCPE1234 :

Où est la séparation entre l'intérieur et l'extérieur, le chauffé et le non chauffé ? Plus c'est grand à l'intérieur, plus il faut chauffer et plus c'est petit moins on chauffe.

Dans le principe de l'enveloppe, où est la porte, comment s'ouvre-t-elle et se ferme-t-elle, et à quelle heure ?

M. ANDRÉ LABORDE, GIE DU FORUM DES HALLES :

C'est bien notre jour, car cela se passe chez nous au-dessus et au dessous. Je suis arrivé un peu en retard à cause de problème de transport.

J'ai du mal à classer tout ce que je viens de voir, car c'est assez étonnant. Cela va très difficilement dans le sens de ce que nous cherchons à dire. Nous avons fait parvenir une contribution que vous devez avoir.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Non, elle ne m'est pas arrivée.

M. ANDRÉ LABORDE :

Je l'ai passée, j'ai demandé à la DU de la vous faire passer. Malheureusement, vous ne l'avez pas. Je me permettrai de la lire, mais avant je voulais soulever le problème de l'œil, dont on ne sait pas comment il fonctionne.

Cela fait 25 ans que mon œil se promène dans le forum. Pour le moment, je ne suis pas borgne, tout va bien. Même si j'étais borgne, j'aurais eu du mal à m'apercevoir qu'il n'y ait pas un peu de mauvaise foi dans ces photos.

De ce point de vue, si vous m'y autorisez la prochaine fois, je vous produirai un diaporama qui vous montrera qu'il y a de la belle lumière, des belles perspectives et de la joie de vivre dans ce centre.

Il a même été fait il y a plus d'un an, et on n'en était pas encore à cette conversation.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Le propos tenu ne disait pas qu'il n'y avait pas de lumière et que tout le monde était dans l'obscurité dans le forum.

M. ANDRÉ LABORDE :

On a eu les contrastes sur les vitrines, et c'est tout à fait étonnant. Jamais personne ne nous en a parlé, que ce soit un client, un propriétaire de boutique.

M. EMMANUEL CLAIR, AGENCE LIGHT CIBLES :

Ce ne sont pas des professionnels.

M. ANDRÉ LABORDE :

Je suis un professionnel dans le centre depuis 25 ans.

M. EMMANUEL CLAIR :

Je suis un professionnel de la lumière, et je peux vous dire que cela ne marche pas ainsi.

JEAN-PIERRE MARTIN, CONSEIL SYNDICAL DES 5-7 RUE DES INNOCENTS :

Je suis passé dans le forum aujourd'hui, je n'ai pas été ébloui et pourtant il y avait du soleil. Vous avez manipulé les images montrées.

M. ANDRÉ LABORDE :

Je vais vous lire notre contribution.

J'ai repris le bon sens.

Au départ, une nécessité d'améliorer les accès et la sécurité du pôle de transports en commun, plus particulièrement de la salle d'échanges.

Au départ, une nécessité de remplacer les pavillons Corolle situés au niveau de la rue, les pavillons de Willerval, qui ne sont plus adaptés à l'accueil de nouvelles activités et très difficiles d'entretien, d'où un aspect fortement dégradé aujourd'hui.

Au départ, aucun problème particulier concernant le forum des Halles.

A l'arrivée, une envie de tout démolir comme en 1970. Lauréat retenu à l'issue du concours de la définition, l'équipe Seura dûment mandatée par la ville de Paris a le mérite d'avoir permis la réflexion, les débats, la concertation entre tous les acteurs qui habitent et font vivre le cœur de Paris.

A la fin de cette année 2006, après les résultats de l'enquête IPSOS, la mairie de Paris va détenir tous les éléments pour établir le cahier des charges d'un véritable concours d'architecture pour le périmètre désigné. Cela nous ramène à l'origine du projet, comme il a été défini dans le cahier des charges du marché d'assistance à la direction de projet, lancée par la direction de l'urbanisme en date 26 décembre 2006.

Je vous rappelle que « le projet qui sera mis en oeuvre vise à améliorer le fonctionnement du quartier aux différentes échelles de son insertion métropolitaine. A ce titre, il devra présenter un impact positif sur le cadre de vie de tous les usagers du complexe des Halles, riverains, usagers des équipements publics de proximité, clients du centre commercial et voyageurs du pôle de transport. »

Depuis 2004, chacun des acteurs principaux : les maîtres d'ouvrage publics et privés, la mairie de Paris, la RATP, Espace Expansion, échangent leurs réflexions et leurs études techniques et financières.

Voici deux ans que toutes les associations, les groupements de riverains, habitants, commerçants travaillent dans le périmètre, participent aux différentes réunions de concertation.

Le résultat aujourd'hui : personne ne veut rester sur le carreau.

Une décision heureuse et clairvoyante du Maire de Paris permet de relancer un nouveau concours international d'architecture pour remplacer et moderniser les bâtiments du forum. (Vous remarquerez que j'ai oublié le mot carreau).

Cette décision devrait également avoir un effet de bon sens et modifier la méthode qui contre toute logique voudrait entériner le projet du jardin sans connaître l'esprit et la nature des futurs bâtiments.

L'esprit et la nature des futurs bâtiments. Les attentes des 180 commerçants du forum des Halles dans le cadre de ce concours n'ont pas changé. Objectivement, nous souhaitons une organisation de chantiers qui maîtrise des impacts des travaux sur la bonne marche du commerce dans le quartier des Halles en général, et particulièrement pour le forum et les conséquences éventuelles sur les 3 200 employés

Nous attendons l'amélioration des circulations verticales en liaison avec les transports en commun ainsi qu'une amélioration du confort et une meilleure visibilité du centre.

Nous voulons conserver notre unique puits de lumière à l'air libre et au soleil, la Place Basse et les terrasses du forum. Ce vide spatial créé grâce au concept des verrières est incontournable pour la sécurité et le confort psychologique du site dans un univers à 90 % souterrain. Cet espace à ciel ouvert permet à tous les utilisateurs du forum, qu'ils soient employés, clients ou passants d'apprécier les saisons. Ces passages couverts offre des perspectives vers le ciel de Paris, vers l'église Saint-Eustache comme décor sans pour autant l'occulter. C'est une très belle liaison architecturale du dessus et du dessous. Ce concept est remarquablement efficace. Il permet d'éviter les problèmes d'un hall de gare gigantesque en préservant le confort climatique et phonique apprécié de tous.

C'est l'opposé du carreau monolithique, qui nous avait été proposé, dont l'idée forte était un toit affligeant affublé d'une croisée d'escalators mécaniques inutiles et envahissants.

Nous souhaitons que l'esprit de ce concept soit pris en compte et intégré dans une nouvelle architecture de surface, facilitant une relation naturelle et sans obstacle avec le jardin et le forum, en établissant un dialogue harmonieux avec le caractère architectural du quartier.

Aujourd'hui, totalement en accord avec les objectifs déclarés du Maire de Paris, nous souhaitons que la programmation du concours d'architecture permette une véritable créativité audacieuse, légère, lumineuse, transparente dont les Parisiens seront fiers.

Ensemble, donnons du bon sens à ce projet, en préservant la mixité d'usage du forum des Halles, la découverte des rues environnantes avec les terrasses de café, la quiétude d'un jardin revisité, caractéristique mondialement reconnue du charme au coeur de Paris.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Je vais également l'examiner

M. POURBAIX, ASSOCIATION DES RIVERAINS CHÂTELET-LES HALLES :

Je voudrais intervenir sur la passerelle. L'étude des flux n'étant toujours pas à notre disposition, on peut se demander à quel usage sera destinée la passerelle, à quoi sert-elle ?

On a entendu parler des flux Est-Ouest, à l'heure actuelle deux grands axes existent déjà : la rue Rambuteau et la rue Berger. Pourquoi ne pas les améliorer ? Ce sont deux axes naturels qui irriguent le quartier parfaitement. La seule justification de la passerelle semblait être une allée dans le jardin, qui doit se rendre vers un bâtiment fermé (la Bourse de commerce).

On reprend le problème dans l'autre sens. Il faut faire une passerelle car il y a une allée dans le jardin. On fait une allée dans le jardin parce qu'il y a une passerelle. Et ainsi de suite, cela devient lassant.

Il y a déjà une passerelle dans le quartier. Certains l'ont peut-être prise il y a très longtemps, car elle est fermée depuis très longtemps. C'est la passerelle qui se trouve à la sortie Pont Neuf, il faut connaître le quartier. Elle est grillagée car apparemment elle servait de lieu de jets de canettes sur les gens qui passaient en dessous que d'autres choses. Avez-vous prévu cet aspect sécurité, qui semblait être important dans ce projet ?

J'ai cru voir dans vos planches que la passerelle semble figurer au cahier des charges, au même titre que le toit. Je pense que c'est un débat qui est derrière nous : toit ou pas toit.

Le fait qu'il y ait ou non un toit peut brider les architectes. Si la passerelle est imposée dans le cahier des charges, cela va vraiment brider les architectes et en même temps empêcher un geste architectural. A partir du moment où l'on demande une passerelle au milieu, et de travailler autour, cela commence à devenir vraiment compliqué pour vraiment se lâcher et avoir des esprits libres.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Vous êtes contre le toit, contre la passerelle. A priori, je fais assez confiance à des architectes, qui seront des architectes de renom pour répondre aux questions que vous soulevez. Je ne pars pas du principe que s'il y a une passerelle, le projet qui sortira sera absolument négatif.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT :

La passerelle fait-elle partie du cahier des charges ou non ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Oui.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT :

Il y aura forcément une passerelle.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Dans le cahier des charges, et on verra ce que cela donnera.

M. POURBAIX :

S'il n'y a pas de passerelle, le cahier des charges ne sera pas respecté. Donc, ce projet sera débouté.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Que voulez-vous que je vous dise ?

M. POURBAIX :

C'est une question importante. On ne peut pas éluder ces questions. Si un candidat propose un projet sans passerelle, sera-t-il débouté automatiquement ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

On verra la rédaction du cahier des charges, si c'est un élément obligatoire ou pas. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui.

M. PIERRE DI MEGLIO, EPPUR :

Il y a toujours un petit inconvénient de se lancer dans un projet d'architecture avant d'avoir opté pour un parti d'organisation générale ; d'où deux questions. La première, on nous a parlé du volume intérieur qui compte deux parties, le projet Mangin que le maire a accepté, avec un toit spectaculaire, signifiant. C'est acté.

MME CATHERINE BARBÉ :

Il y aura un concours d'architecture, ce n'est pas pour faire le toit de Mangin.

M. PIERRE DI MEGLIO :

C'est votre interprétation et j'aimerais bien avoir l'avis du Maire là-dessus, car c'est lui le maître d'ouvrage et le responsable politique de l'opération.

A l'intérieur de cet espace intérieur, il y avait les escalators. Ils sont solidaires de toute une chaîne d'évacuations, de sorties et d'entrée. Dans l'état où sont les études entreprises par le Cabinet Mangin, la RATP et le STIF, le fait de ne pas avoir de toit rend-il caduque la solution adoptée dans le projet Mangin ou la solution actuellement esquissée ?

Peut-être y aurait-il eu une étude intermédiaire, et je ne sais pas si elle devrait faire partie du concours d'architecture ou pas, ou plutôt d'un marché de définition, avec toit et sans toit, qui permet de comparer les deux solutions ? On ne peut plus l'introduire dans le concours d'architecture qui a déjà été lancé.

Ne serait-il pas intéressant de faire une pré esquisse qui permettrait de comparer les deux solutions avec tous les critères ?

J'aimerais avoir une réponse à ma première question. Avec ou sans toit, cela risque d'être une contrainte pour la future ou les futures solutions d'évacuations, d'entrées et sorties de l'ensemble du projet, qui sont actuellement à l'étude, que nous attendons et patiemment d'ailleurs.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Je vais passer la parole à M. FRITZ qui a travaillé sur cette question. Nous n'aurons une idée plus précise qu'à l'issue de notre réunion du 23 novembre, justement consacrée à toutes ces questions des liaisons verticales.

Quand on aura les diagnostics et les études sur les liaisons verticales, qui arrivent d'ailleurs, on aura une meilleure idée de la réponse à la question que vous posez, et de la relation entre ce que vous appelez les escalators, et la grande croisée pour l'équipe Seura, ces liaisons et le toit.

Ainsi, il est difficile de répondre.

M. PIERRE DI MEGLIO :

J'attends de savoir s'il y a une liaison entre les deux, avec ou sans toit.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

On verra cela à l'issue du 23 novembre.

M. JEAN-MARC FRITZ, CABINET SEURA :

On a effectivement fait une faisabilité concernant les liaisons verticales, qui sera présentée la semaine prochaine. Nous y avons travaillé du printemps jusqu'à la fin du mois d'août, nous avons développé pour chacun des accès existants ou potentiels un certain nombre de solutions, dont une solution pour l'accès au milieu de la Place Basse (la grande croisée).

Ceci dit, si l'on décide que cette liaison verticale au sein de la Place Basse est mise au concours, ce n'est qu'une étude de faisabilité qui a permis de lever un certain nombre de lièvres techniques, fonctionnels, d'orientations des flux. Donc, cette liaison nous a permis d'avancer beaucoup dans la réflexion.

A partir du moment où les concurrents pourront faire des propositions jusqu'au niveau bas de la place basse (- 14 mètres), cette liaison étant incluse dans le concours, ce sont eux qui vont la dessiner et pas nous. Même dans les documents qui vont vous être diffusés, il y a l'état de nos réflexions pour ce qui concerne cette liaison que l'on a appelée la grande croisée, ce ne sont que des réflexions de faisabilité. Cela s'arrête là.

Est-ce lié au toit ? Tant qu'on ne connaît pas les projets des concurrents, on ne connaîtra pas le degré de liaison entre le toit, c'est-à-dire un espace qui peut être couvert et néanmoins transparent, et le type de liaisons qu'ils vont mettre à l'intérieur. Cela fait partie du choix des concurrents, de la liberté des concepteurs. Certains peuvent très bien avoir une solution particulière de liaisons qui pourraient ressembler à la grande croisée ou à quelque chose de complètement différent, et le couvrir ou ne pas le couvrir. On n'est pas dans la peau des futurs concepteurs que l'on ne connaît pas encore d'ailleurs. On ne sait pas comment il faut réagir à cela.

M. PIERRE DI MEGLIO :

Il me semblait que le problème de liaisons, de sorties, d'entrées était quelque chose de cohérent qui partait de la gare de RER, de la salle d'échanges et qui allait jusqu'à la sortie au niveau zéro. Les escalators vont faire partie de cette solution. Dans ce que vous dites et de ce que je comprends, les solutions pour cette évacuation au bas seront adaptées aux solutions architecturales choisies par les concurrents du concours. J'aimerais avoir l'avis de la RATP.

M. JEAN-MARC FRITZ, CABINET SEURA :

Pour ce point, il faut attendre la semaine prochaine où l'on vous fera une présentation globale, sur laquelle il sera beaucoup plus facile pour tout le monde de suivre en fonction d'un certain nombre d'éléments graphiques et d'avoir une discussion.

M. PIERRE DI MEGLIO :

Dans ce cas, il faudra nous envoyer les documents à l'avance.

M. JEAN-MARC FRITZ, CABINET SEURA :

Je pense qu'ils sont prêts à partir.

M. PIERRE DI MEGLIO :

A la fois de l'enquête de la RATP, les solutions que vous envisagez et les schémas. Sinon, on discute dans le vide.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Les documents partent demain.

MME ISABELLE THOMAS-LE DORÉ, ASSOCIATION "VIVRE LE MARAIS" :

Je voulais abonder dans le sens d'Elisabeth BOURGUINAT et d'André LABORDE, nous souhaiterions qu'il soit bien précisé dans le cahier des charges qu'il n'y aura pas de toit au-dessus de la place basse et que le plein air sera privilégié pour des raisons à la fois de confort pour les salariés et les passants, et aussi pour des raisons de coût, car il est extrêmement coûteux ensuite de se préoccuper de chauffer ou de climatiser des espaces fermés. Ce serait bien que ce soit précisé. La liberté, la créativité pourront très bien s'exprimer même avec cette contrainte.

M. PATRICK VUITTON, CONSEIL DE QUARTIER MONTORGUEIL/ST-DENIS :

Je remplace Fabien SERFATI.

On se dirige vers deux choses intéressantes, c'est-à-dire un principe de liberté et un certain nombre d'exigences. Le risque est que ces exigences soient un catalogue à la Prévert avec des choses contradictoires, si l'on veut quelque chose de magnifique mais pas cher. Pour la prochaine réunion, il serait souhaitable d'avoir une hiérarchisation de ces exigences qui vont être un peu la manière dont les choses vont être jugées.

Pour un certain nombre d'entre nous, la qualité d'éclairage des vitrines est moins importante que la qualité de vie des 3 200 personnes qui y travaillent. Je caricature, mais l'exposé a aussi été caricatural. Ce ne sont pas des choses faciles à faire sur l'ensemble de ces éléments-là, qui permettront d'en débattre ici, c'est-à-dire de juger ce qui nous paraît le plus important. Ensuite, la Mairie prendra ses décisions, le jury lui-même et les architectes eux-mêmes apprécieront la manière de conjuguer ces exigences qui sont forcément contradictoires. La demande consiste à avoir cette liste. Je ne sais pas s'il faut aller jusqu'à des coefficients, mais que ce soit clairement une hiérarchisation et que ce soit clair pour les gens qui répondront aux concours

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Cette idée me semble bonne, je ne suis pas sûr qu'on puisse l'introduire dans ce règlement de concours. Dans l'AAPC, il y a deux critères généraux qui ont été indiqués avec une pondération à 70 % pour la qualité de réponse au programme urbain et technique du maître d'ouvrage ainsi qu'à ces objectifs financiers et 30 % sur la pertinence de la réponse au regard des objectifs environnementaux qui sont formulés dans le programme. C'était un classique des concours.

Je trouve que votre réflexion faite...

M. PIERRE DI MEGLIO :

Ce sont les critères pour choisir les architectes, mais vous avez un cahier des charges.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Non, c'est le critère d'évaluation des projets. C'est-à-dire que nous indiquons aux maîtres d'oeuvre avant qu'ils ne concourent, sur quoi ils seront jugés avec quelle pondération.

M. PIERRE DI MEGLIO :

Vous avez fixé les critères avant que le cahier des charges ne soit fait.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

C'est toujours ainsi M. DI MEGLIO dans les concours d'architecture. On indique à ceux qui vont recouvrir sur quelles bases ils vont être jugés et sur quelle pondération. Tous les concours sont faits ainsi.

M. PIERRE DI MEGLIO :

Je me permettrai de vérifier.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Vous êtes libre de vérifier mes propos.

Le cahier des charges va demander ce que l'on attend d'eux. Là, on a deux phrases : « vous allez être jugés sur tel et tel critères, et la pondération est de 70/ 30 ». Heureusement, qu'ils auront un cahier des charges, s'ils se contentaient de l'AAPC, je ne sais pas ce que donnerait ce concours.

Sur votre remarque et sur la hiérarchisation des exigences, je trouve que c'est une bonne idée. Je ne sais pas comment on peut la formuler dans le cahier des charges, mais ce serait une partie d'indications qu'il serait utile de donner aux concurrents. Il faut regarder comment on peut faire cela.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES :

Je n'ai pas eu l'occasion de demander aux gens du quartier des Halles s'ils voulaient un toit ou pas, donc je ne peux parler qu'en mon nom personnel. Je le précise car cela m'a été plusieurs fois signalé.

J'ai beaucoup apprécié la façon dont M.FRITZ avait commencé son exposé en disant qu'ils avaient jugé meilleur qu'un seul architecte, un seul concepteur traite l'ensemble du volume pour la qualité du projet ; ce qui m'amène à me dire, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, que l'on devrait faire confiance aux architectes.

On n'a pas beaucoup jusqu'à maintenant entendu les artistes dans les différents projets qui ont été évoqués pour les équipements culturels et autres. J'espère que les architectes fourniront des réponses. Personnellement je ne tiens pas particulièrement au toit non plus. Il a été suggéré d'énumérer les qualités qu'on appréciera, ce serait une très bonne façon de procéder plutôt que de mettre d'entrée qu'on ne veut pas de toit ou autre chose.

Comme vous l'avez dit, on a récupéré de la liberté et je souhaite beaucoup qu'elle soit protégée. J'ai apprécié également l'effort fait par l'équipe Mangin en défendant leurs projets urbanistiques, mais en admettant qu'il peut y avoir d'autres solutions. Je serai content que l'on puisse les voir les unes et les autres. J'ajouterai sur la question de la lumière que j'étais hier par hasard dans la Galerie Colbert à 16h, il est vrai que la lumière n'a pas grand-chose à voir avec celle du forum qui est pour l'instant plutôt plus agréable quand même. J'ignore quels matériaux peuvent apporter des réponses. Je serais pour que l'on préserve le plus possible la liberté des architectes, en indiquant ce qu'on privilégiera : faibles nuisances sonores, qualité lumineuse, etc.

MME CHAMPETIER DE RIBES :

Je crains qu'on tourne en rond, comme déjà dans d'autres réunions. Quelle est la problématique ? La Place Basse sera-t-elle couverte ? Il y aura forcément un toit, car il y a des bâtiments autour.

M. ANDRÉ LABORDE :

Ne tournons pas autour du pot, il y a forcément un toit. Quand on fait 11 ou 15 000 m² avec des équipements publics et des commerces, il faudra bien couvrir.

Le débat est circonscrit à cela : couvre-t-on ou non la Place Basse ? Le véritable débat est là : laisse-t-on la Place Basse à l'air libre ou pas ? Demande-t-on aux architectes de faire une proposition dans un sens ou dans l'autre ?

M. GILLES BEAUVAIS :

Peut-on revenir sur les critères ? Nous avons vécu quelque chose de surréaliste. Vous avez des valeurs et des choses importantes à passer, et il faut faire une hiérarchie de quelques éléments. Rassurez-moi, vous n'allez pas mettre 150 critères avec des coefficients à chacun, et à la fin que le candidat remporte le concours même s'il présente un projet utopique. Nous l'avons vécu et nous ne voulons plus le revivre.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Je ne comprends toujours pas une chose, comment prend-on la décision de lancer un concours alors qu'on ne connaît toujours pas le financement ni ce que l'on met dans le projet. Il y a 2 700 m² en surface, et on va rajouter entre 3 000 et 5 300 m² en surface. Que met-on dans cette surface nouvelle ? J'aimerais qu'on m'explique tout cela.

On parle toujours du Carreau, toujours du projet Mangin, de la passerelle incontournable.

M. CAFFET, vous vous étiez engagé par écrit qu'il n'y aurait jamais de centre commercial supplémentaire dans le forum. A quoi servent les voiries souterraines que vous supprimez ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

On a évoqué ces questions depuis quelques réunions, des fiches ont été distribuées, que vous aurez en début de semaine prochaine.

M. Régis CLERGUE DUVAL :

Le débat que nous avons sur le forum est intéressant, mais je m'étonne que nous ne l'ayons que maintenant, même si les arguments de M. LABORDE sont tout à fait sensibles et parfois émouvants.

Pour avoir suivi la concertation depuis le début, sans avoir pris la parole autant que maintenant, il me semble que nous avons été assez clairs. Dès que les 4 architectes sont intervenus, parmi lesquels on peut regretter que ni M. VASCONI, ni M. CHEMETOV n'aient été retenus mais c'est du passé et n'en faisons pas table rase, vous étiez très clair, M. CAFFET, lorsqu'un architecte avait suggéré de tout refaire CHEMETOV, vous aviez dit que l'on ne touchait pas à la galerie souterraine, la grande rue du cinéma étant en cours de projet.

Par contre, refaire tout ce qui était en dessous Willerval donc Vasconi et c'est toujours une architecture intéressante, je trouve que de la part d'un professionnel cette sorte de haro sur Vasconi n'était pas très juste. Si l'on veut mettre en relation l'espace urbain, public, citoyen qu'est la Gare de RER avant l'espace public, urbain, citoyen qu'est la rue, il fallait faire différemment. Ouverte ou pas, il faut bien faire cela qui ne fonctionne pas et qu'il y ait cette relation, pas seulement architecturale, mais urbaine, citoyenne entre pas seulement la banlieue, le sous-sol, les travailleurs, mais entre un espace urbain et un autre qui sont vraiment l'originalité de ce dispositif architectural.

Par ailleurs, on est dans un débat d'arrière-garde sauf à ce que Vasconi vienne nous faire une proposition.

Les défauts esthétiques des pavillons Willerval citaient l'architecture de Vasconi qui citait le dôme de la Bourse de Commerce qui elle-même citait peut-être quelque chose. A un moment donné, il faut faire de l'architecture et pas du pastiche, car finalement on finit par perdre le sens simplement des choses. Les pavillons Willerval sont intéressants dans leur dispositif, en dehors de leurs défauts de structure avec surtout le défaut de faire de l'ensemble des halles que nous avons aujourd'hui une sorte de pâtisserie à la crème assez indigeste, alors que chaque élément était peut-être correct. Simplement, l'ensemble ne formait peut-être pas le menu, il n'y avait pas de cuisinier général.

Evitons de reproduire les erreurs du passé, comme on l'a déjà dit. Ceci dit pour dire toute l'admiration que j'ai pour M. Vasconi et son œuvre en général et celle-là en particulier.

Au niveau de l'emprise, j'aimerais bien que gagnant/gagnant, on soit plus libre à surface égale sur l'emprise de ce carreau (quadrature du cercle, comme vous l'appelez), d'autres formes sont possibles pour gagner sur les bords. L'alignement rue du Pont Neuf, rue Montorgueil où vont les bâtiments qui encadrent, devrait pouvoir être ouvert à la liberté sur les bords, en échange d'espaces de terre-pleins comme le souhaite M. le Maire de Paris vers le centre, ce serait une bonne chose.

Que cette liberté dans la hauteur indiquée par Jean-Marc FRITZ puisse être aussi sur l'emprise au sol à surface égale, voire moindre, afin que toute la zone sud d'immeubles qui ne sont pas heureux, et dans sa première livraison de travaux l'équipe Galfetti Mangin l'avait magnifiquement démontré, je pense que ce ne serait pas plus mal qu'on puisse laisser cette liberté de s'étendre sur les bords afin de gagner en harmonie et peut-être en forme plus fluide.

Le carré ne me paraît pas être le seul monopole de l'emprise. On pourrait imaginer une emprise qui reprendrait de manière symétrique française cartésienne les beaux immeubles de la rue du Louvre qui encadrent la Bourse de Commerce, autour d'un cratère central. On voit bien que d'autres formes au niveau du sol peuvent être ouvertes. Je regrette que dans les références de cratère ne soit pas tout de suite venu à votre idée Vulcania de Hans Hollein, architecte envers lequel j'ai beaucoup de respect. Le traitement du trou avec l'émergence d'un cratère est tout à fait éloquent, et c'est sans doute l'une de ses plus belles œuvres. C'est une référence intéressante pour lier le dehors et le dedans, l'accès de la Place Basse n'est pas forcément central.

Si l'on veut que l'idée intéressante de la diagonale soit intégrée par un architecte, il faut lui donner une petite liberté d'emprise par ailleurs, et rappeler également dans le cahier des charges que ce qui a été dit dans le texte de terrasses plantées et de terrasses accessibles est une forte séduction pour les habitants et les familles du centre de Paris.

Si le centre d'animation des Halles et du Marais émergeait et faisait partie de cet ensemble, si les enfants qui pouvaient cultiver un petit jardin l'avaient sur le toit, si d'autres équipements étaient en regard d'un point de vue fonctionnel, et d'un point de vue usage, s'il y avait une relation directe d'accès à des petits espaces aménagés, protégés en plein air sur un toit accessible, je rappelle que David Mangin avait mentionné dans son projet de faire ce toit intelligent, en grande partie planté. Cette idée doit être ouverte.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

On n'a pas abordé une question ce soir et j'aimerais entendre vos suggestions et vos propositions. On l'avait évoqué à la première réunion de cadrage général, car cela peut être important pour le cahier des charges : la localisation des équipements à l'intérieur du périmètre. C'est quelque chose de relativement important. On avait dit qu'on s'en parlerait, je m'aperçois qu'on a peut-être oublié les uns et les autres cet objectif.

Une intervenante : **C'EST LE 7 DÉCEMBRE.**

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Comme on n'a pas de nouveau rendez-vous formel sur l'architecture, on devra parler de la programmation à la prochaine réunion. Où localise-t-on les choses ? Comment tout cela s'agence-t-il ? Quels sont les meilleurs accès ? Ce sont des éléments importants introduits dans le cahier des charges.

La dernière fois, on a bien dégrossi et il y a peut-être quelques ajustements, et j'ai reçu une proposition complémentaire qui est celle d'un petit office du tourisme pour les jeunes, notamment pour les enfants. J'ai trouvé cette idée intéressante, le problème est que je ne sais pas combien cela nécessite de mètres carrés. A priori, cela devrait consommer relativement peu d'espace. J'en ai parlé à mon collègue, Jean-Bernard BROS, cette idée lui semble intéressante et il va la creuser. Cela pourrait être un élément qui viendrait s'ajouter à la programmation. Ce doit être discuté dans un conseil de quartier, si cela ne l'a pas déjà été.

MME DOMINIQUE ALBA, DIRECTRICE DU PAVILLON DE L'ARSENAL :

Les exemples de toits présentés par l'équipe Seura sont des exemples de projets fermés. Vous devez avoir quelque chose en tête, dans la façon dont est rédigé l'avis d'appel à candidature et les travaux en cours, que nous menons tous ensemble sur ce cahier des charges, l'idée est plutôt d'avoir quelque chose qui ressemble à une halle, dans laquelle un certain nombre d'espaces sont fermés.

Il faut réfléchir à la question du toit au-dessus de la Place Basse, non pas dans l'idée d'une place basse qui aurait un toit et quatre façades, mais cela pourrait être quelque chose qui protège de la pluie. Evidemment, il y a les problèmes de vent à traiter, mais beaucoup de halles existent en France, beaucoup d'espaces couverts sont assez confortables, et pas forcément fermés. Il semble qu'une petite réflexion doit être menée sur ce sujet. Dans la rédaction, dans l'esprit des techniciens qui ont travaillé sur ce projet et des contacts avec les architectes, l'idée n'est pas de faire un espace fermé sur les quatre côtés sur un périmètre de 2 ha. Vous devez y réfléchir en tant que partenaires de ce projet.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT :

Si l'on examine la possibilité d'un toit qui ne soit pas fermé, on revient au projet Mangin initial où l'on parlait d'un simple toit dans un jardin qui ne soit fermé ni côté Lescot, ni côté jardin. Ensuite, on nous a expliqué qu'il y aurait des courants d'air et qu'il faudrait sans doute fermer côté Lescot. Dernièrement, on a estimé que cela ne suffirait pas et qu'il faudrait fermer côté jardin.

Si l'on fait ce toit de halles qui n'est pas fermé et qu'on enlève les verrières, sera-t-on dans le forum ou dehors ? Quelle température fera-t-il ?

Les magasins actuels ont été faits pour être à l'intérieur. Vont-ils tous devoir se fermer, se climatiser, se chauffer ? On pose les problèmes de climatisation, d'énergie, de coût de l'ensemble de façon encore plus aiguë, si ce n'est pas fermé. On est en train de se poser des problèmes à perte de vue.

Sur la question de la créativité, on fait une équivalence entre toit et créativité (grand toit grande créativité), je voudrais citer un édifice d'une créativité extrême que j'adore : la sortie du métro place Colette, près du Palais Royal. On peut faire petit et très créatif. Il ne faut pas s'enfermer dans des catégories car on a vu de belles images.

Je voudrais revenir à la fonction des choses. Si l'on se concentre, c'est pour savoir qui a intérêt de demander telle ou telle chose. J'aimerais que l'on se pose la question de l'intérêt de couvrir cet endroit, pas simplement en termes architectural.

J'aimerais savoir qui est porteur ici, à part l'équipe Seura, de la demande de couvrir la place basse, dans quel but ? Il m'intéresse en tant qu'usager de savoir quelle est la fonction d'un endroit couvert ici.

Après, je peux tout entendre sur le fait qu'il faille laisser la créativité. Répondons à cette question : à quoi sert de couvrir la Place Basse ? Comment répond-on aux inconvénients majeurs ? Je veux bien qu'on puisse prendre en compte certaines choses dans le cahier des charges. Comment va-t-on traiter le brouhaha et la sécurité ? Posons-nous cette question : qui demande que la Place Basse soit couverte, à part l'équipe Seura ?

M. POURBAIX :

Je voudrais revenir sur la question environnementale et poser une question à M. ROMBAUD ou à M. LABORDE qui va nous expliquer comment est chauffé le forum actuellement l'hiver ? Avec quoi ? Combien de jours est-il chauffé ? Comment cela se passerait-il si c'était complètement à l'air libre ?

M. ROMBAUD, ESPACE EXPANSION :

Sans rentrer dans les détails techniques, c'est un site qui est climatisé par le système de verrières actuel, que ce soit l'été ou l'hiver, par un rafraîchissement d'air l'été et par un réchauffement de l'air lors de la période hivernale.

En fonction du choix architectural retenu, la disparition totale des verrières, si l'ensemble devenait à l'air libre, entraînerait un problème de gestion de la climatisation. On n'en est pas encore là, mais l'ensemble des espaces est pris en considération dans un système de climatisation.

M. ANDRÉ LABORDE :

Je voudrais revenir sur les problèmes de sécurité. On parle du soleil et de cette qualité de l'air libre qui est très rare. J'ai cherché dans le monde entier s'il y avait des exemples de cette architecture inversée, on en trouve très peu. Sa qualité est remarquable et remarquable. Pour le moment, elle a fait même des publications et c'est une architecture qui est reconnue.

Cela revient un peu à la question d'Elisabeth BOURGUINAT : pourquoi la démolir ?

Concernant la sécurité, quand Vasconi a conçu le forum avec les contraintes qu'il avait d'immeubles de grande profondeur, contraintes à la fois des tours inversées, le forum comme certains ont pu le découvrir est réparti en 14 cantons, c'est-à-dire qu'il y a 14 espaces qui sont censés se fermer les uns indépendamment des autres en cas de problème. Il est bien évident que c'est une sécurité tout à fait fantastique, puisque cela isole une partie sans pour autant déborder sur les autres secteurs.

Ce problème de la sécurité sera sûrement bien étudié dans d'autres formules, en imaginant de faire une énorme salle. On doit tenir compte de cette question des cantons qui a été vue par la préfecture de police, par les accès, car cela a des contraintes énormes.

De plus, j'aimerais qu'on me démontre comment trouver mieux que cet espace à l'air libre en cas de problème majeur pour faire respirer les gens et les faire sortir.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

On fait un dernier tour de parole avant de conclure.

M. OLIVIER PERAY :

Je voudrais reprendre quelque chose à propos de ce toit, il me semble qu'on ne peut pas se cantonner à demander si l'on veut que la Place Basse soit couverte ou pas. A ce compte-là, on pourrait demander à chaque endroit du forum d'avoir des contraintes qui imposeraient finalement au projet architectural d'être une sorte de caléidoscope. L'architecture se raisonne en termes d'ensemble. On ne veut pas détruire Vasconi, ni le garder à tout prix, mais laisser la libre possibilité à un architecte dans un projet d'ensemble. On ne peut pas limiter le projet d'ensemble en imposant de couvrir ou de détruire.

En revanche, il me semble important en termes d'environnement en 2006 de faire de vraies études sur l'incidence en matière d'économie d'énergie d'une grande verrière, comment la fermer ? A quel endroit mettre des portes ? Comment on la chauffe, comment on l'éclaire ? Ce sont des vrais problèmes qu'on ne peut pas ignorer aujourd'hui.

Une étude doit être faite sur le fait de savoir si faire un grand toit, transparent, opaque, recouvert d'herbe où l'on puisse marcher est plus ou moins mangeur d'énergie que de conserver Vasconi actuellement. C'est vraiment une question à laquelle il faut répondre.

MME CHAMPETIER DE RIBES :

Il faut faire confiance aux architectes qui vont travailler là-dessus. Il est vrai qu'un cahier des charges, c'est donner un certain nombre de directions et de contraintes. Ce sera forcément à haute qualité environnementale, donc un certain nombre de critères seront obligatoirement pris en compte par les architectes. Bien sûr, on a tous envie que ce soit respecté. Les architectes ne sont pas complètement fous, surtout les équipes citées, ils ne vont pas nous faire un grand courant d'air.

UN INTERVENANT : On peut aussi envisager des toits couverts sur les autres bâtiments, et pas forcément sur la Place Basse.

M. ALEXANDRE MAHFOUZ, COLLECTIF « BEAUBOURG – LES HALLES » :

J'ai entendu parler que le commissariat de Pierre Lescot veut se déplacer. Pour les commerces extérieurs, un commissariat dans le quartier est rassurant. Avez-vous prévu un site de sécurité dans le forum ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Il faut en reparler lors de la seconde réunion sur la programmation qui a eu lieu début décembre.

MME CATHERINE BARBÉ, DIRECTRICE DE L'URBANISME MAIRIE DE PARIS :

Je voulais répondre à la question d'Elisabeth BOURGUINAT : qui pense qu'il faut couvrir à l'exclusion de l'équipe Mangin ? Je ne voudrais pas que Jean-Marc FRITZ soit en permanence critiqué. Honnêtement, la question de la couverture de la Place Basse peut se poser très légitimement. On a l'exemple du British Museum sous les yeux, et c'est peut-être particulièrement emblématique, mais toutes les références qui vous ont été montrées n'ont pas été trouvées que par l'équipe Seura.

Il existe énormément de grands espaces couverts très confortables qui présentent des qualités d'usage très appréciées, en hiver comme en été, et qui donnent une qualité à l'espace public que la Place Basse n'offre pas.

Qu'on préfère la qualité de la Place Basse pour toutes les raisons que vous avez évoquées, je le comprends bien, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de grands espaces couverts confortables et offrant par ailleurs beaucoup d'autres qualités. Je pense par exemple à un cas que j'aime beaucoup, et c'est toujours affaire de référence, l'extension de la Gare du Nord construite il y a moins d'une dizaine d'années, le long de l'ancienne, est un espace particulièrement lumineux, extrêmement agréable, relativement peu bruyant. C'est fait dans des proportions et une luminosité tout à fait comparable au site sur lequel on travaille. On peut avoir un espace de qualité et on peut avoir un grand espace public, c'est-à-dire une grande place couverte qui peut être un lieu extrêmement intéressant. Prenons des références plus anciennes, le Grand Palais qui faisait partie des références de Jean-Marc, Orsay, des grandes serres (Cristal Palace).

M. ANDRÉ LABORDE :

Vous oubliez que c'est un poumon pour l'espace souterrain. Tous les exemples cités ne sont pas souterrains.

MME CATHERINE BARBÉ :

Je n'oublie pas le poumon pour l'espace souterrain. Vous l'aurez beaucoup plus aisément en ayant un meilleur accès au jardin que vous ne l'avez aujourd'hui pour tous vos salariés et tous vos clients.

M. ANDRÉ LABORDE :

Je vous invite à venir voir.

MME CATHERINE BARBÉ :

Couvrir peut aussi être une solution qui dans des cas historiques ou des cas contemporains, offre une fonctionnalité que les lieux n'offraient pas avant, comme par exemple le British Museum ou le Louvre.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Pour autant, vous aurez constaté que la position de la Ville a évolué sur cette question et qu'elle n'impose rien dans le cahier des charges de ce concours, ni dans un sens, ni dans un autre. De ce point de vue, je tire aussi des leçons de la concertation, de ce que j'entends des points de vue des uns et des autres. C'est justement le rôle de ce processus de concertation de faire évoluer et bouger la ville sur un certain nombre d'idées qu'elle avait initialement, que d'aucuns pouvaient considérer comme des idées préconçues. C'est bien notre rôle à tous de faire en sorte que ce cahier des charges soit plus libre que certains pouvaient le craindre au départ.

Nous allons continuer à discuter jusqu'au mois de janvier. La prochaine fois, nous allons parler des circulations verticales. La RATP fera également une présentation de ses propres objectifs et priorités. Nous vous enverrons cela demain.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT :

Dans les documents à nous envoyer, à la réunion précédente, Fabrice PIAULT nous avait expliqué que dans le 13^e pour certains concours, il avait été possible d'avoir le cahier des charges brouillon à l'avance. On en parlé au bureau du CPC, et on avait même envisagé la date à laquelle il nous paraîtrait intéressant d'avoir une première ébauche du cahier des charges. On veut voir très précisément ce qui pourrait être écrit dedans.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Vous voulez voir très précisément ou un brouillon ?

MME ÉLISABETH BOURGUINAT :

Je vous rapporte ce qui a été dit au bureau du CPC, et cela avait fait consensus. On avait demandé si l'on pouvait avoir l'état du cahier des charges au 1^{er} décembre environ.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Il ne sera pas clos au 1^{er} décembre.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT :

Quand sera-t-il prêt avant la séance de balayage final ? Si on l'a trois jours avant la séance, il n'y aura plus rien à faire.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Je n'ai pas pris l'engagement que vous ayez le cahier des charges intégral.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT :

Non, mais pourrait-on l'avoir ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

Formulez-en la demande ?

MME ÉLISABETH BOURGUINAT :

Elle a déjà été formulée la dernière fois.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

J'ai des problèmes juridiques à régler, car je n'ai pas envie que ce cahier des charges se retrouve dans la presse le lendemain.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT :

Il paraît que cela se fait dans le 13^e.

M. JEAN-PIERRE CAFFET :

On discute du cahier des charges et on peut consulter un document, même si ce n'est pas le cahier des charges définitif, mais je ne le mettrai pas sur Internet en décembre.

Merci, et donc au 23 novembre.